



**ONU DC**

Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime



# La traite des personnes dans la région de la SADC: Rapport d'analyse 2017-2021



OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME

# LA TRAITE DES PERSONNES DANS LA RÉGION DE LA SADC: RAPPORT D'ANALYSE 2017-2021



**Financé par  
l'Union européenne**

Ce rapport a été publié en Mai 2023, mais il a été entrepris et achevé en Mai 2022.  
Cette publication a été financée par l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne.

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
Contexte.....	5
Structure du rapport .....	6
Méthodologie .....	6
Analyse des affaires judiciaires .....	6
Analyse statistique.....	7
Étude documentaire.....	7
Consultations d'experts et travail sur le terrain.....	7

## Section I 8

La traite des personnes dans la SADC: Tendances, caractéristiques et flux .....	8
Les flux.....	9
Trafiquants et mode opératoire .....	10
Profil des trafiquants.....	11
Individus et groupes impliqués dans la traite des personnes.....	13
Les organisateurs .....	13
Les recruteurs .....	14
Les courtiers .....	16
Les exécutants.....	16
Les victimes.....	17
Profil des victimes.....	17
Les femmes .....	17
Les hommes .....	18
Les enfants .....	19
Les formes d'exploitation .....	20
L'exploitation sexuelle .....	20
Le travail forcé.....	21
Autres formes d'exploitation .....	21
L'endettement .....	21
Le prélèvement d'organes.....	22
Le mariage forcé .....	23
La mendicité forcée.....	23

Autres formes d'abus et de violations des droits de l'homme .....	24
Réhabilitation et réintégration.....	24
Les réponses nationales.....	25
Les poursuites.....	26
Les enquêtes .....	27
La sensibilisation .....	28
La prise en charge des victimes.....	28

## Section II

31

Historique du système .....	31
Raison d'être du système .....	31
L'utilisation actuelle du système .....	32
Ce qui est signalé — les indicateurs .....	33
Défis liés au système .....	34
Questions relatives aux aspects techniques du système .....	34
Questions ayant une compréhension générale de la traite des personnes .....	34
Problèmes liés au déploiement et à l'utilisation du système.....	36

## Section III

37

Conclusions et principaux messages .....	37
Recommandations opérationnelles .....	38
Recommandations structurelles.....	38
Recommandations pour le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes .....	39

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.0.1: Nombre de victimes de la traite détectées par État membre, 2017-2020 .....	9
Figure 1.0.2: Auteurs recensés dans les États membres par sexe, 2017-2020 .....	12
Figure 1.0.3: Nombre de victimes par État membre, 2017-2020 .....	17
Figure 1.0.4: Auteur par forme d'exploitation, 2017-2020.....	20
Figure 1.0.5: Nombre d'auteurs poursuivis pour traite des personnes, 2017-2020.....	26
Figure 1.0.6: Nombre total de cas enregistrés dans les États membres de la SADC, 2017-2020 .....	33



## INTRODUCTION

La traite des personnes (TIP) constitue un défi pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce rapport dresse un état des lieux du problème aux niveaux infranational, national et régional en analysant les données recueillies entre 2017 et 2021. Le rapport recense les aspects critiques de la traite des personnes dans la région. Il montre le bon fonctionnement du système régional de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes et comment il pourrait être amélioré, et propose des recommandations visant à renforcer la riposte au crime de la traite dans les États membres de la SADC.

## CONTEXTE

L'étude est un effort conjoint de la SADC et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le cadre du Programme régional (2013-2023) intitulé "Rendre la Communauté de développement de l'Afrique australe plus sûre contre la criminalité et la drogue". Le programme régional de l'ONUDD couvre les 16 États membres de la SADC : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Il a pour but d'aider les États membres à relever les défis liés à la criminalité organisée, à la sécurité, à l'efficacité et à l'intégrité des systèmes de justice pénale, à l'abus de drogues et au VIH/sida, en renforçant les capacités au niveau national et en promouvant la coopération régionale, conformément aux priorités et aux besoins des pays concernés.

C'est dans ce cadre que le Secrétariat de la SADC et l'ONUDD ont collaboré pour mettre au point le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes de la SADC en 2014. Il s'intitule Système régional de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes. Il a été mis au point pour aider les États membres à recueillir des statistiques et des informations nationales sur la traite des personnes de manière coordonnée. Ces données sont ensuite analysées pour orienter les politiques et programmes régionaux de lutte contre la traite des personnes. À ce jour, le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes a été déployé dans 15 des 16 États membres de la SADC. Il s'agit notamment de mettre en place des centres nationaux de données<sup>1</sup> reliés au centre régional de données SADC-ONUDD, et de dispenser une formation aux utilisateurs du système. Les bases ont été posées, mais l'effort peut être accru en fonction des expériences précédentes et actuelles du système. Cette analyse complète les résultats de recherche du Système régional de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes - Réalisations, défis et voie à suivre, publié en 2021.<sup>2</sup>

1. Lire: *Current Use of the System*, page 34 dans la *Section II* du présent rapport.
2. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2021, *Regional Anti-Trafficking in Persons Data Collection System in the SADC Region: Accomplishments, Challenges and the Way Forward*

## STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport est structuré en trois grandes parties:

La **première partie** présente l'ampleur de la traite des personnes dans la région à partir de données issues d'entretiens menés avec les parties prenantes, de documents universitaires sur le sujet, et une extrapolation des informations pertinentes est faite à partir du résumé de quelques procès. La section analyse spécifiquement les flux, profils et modes opératoires des réseaux de traite, des victimes et de l'exploitation, ainsi que les réponses nationales à la criminalité. La section comporte également des statistiques sur la traite des personnes en provenance des États membres de la SADC afin de saisir les tendances dans la région entre 2017 et 2020.

La **deuxième section** porte sur les processus de collecte d'informations en examinant comment les crimes de traite des personnes sont signalés et utilisés dans le système de signalement de la SADC. Cette section trouve son origine dans les rapports précédents et les travaux de terrain menés par l'équipe de recherche auprès des utilisateurs du système.

La **troisième section** présente les principaux messages du rapport et formule de nouvelles recommandations en fonction des questions identifiées. Les résultats du projet serviront à éclairer le processus de lutte, d'intervention et de prévention lié à la traite des personnes.

Le rapport produit donc 1) des informations et des éléments de preuve destinés aux décideurs pour faciliter la prise de décisions appropriées et éclairées et la mise en œuvre de mesures de lutte contre la traite des personnes, 2) des informations destinées aux États membres de la SADC afin qu'ils puissent répondre à la question de la traite des personnes et 3) des recommandations visant à améliorer le Système régional de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes.

## Méthodologie

### Analyse des affaires judiciaires

Les affaires portées devant l'ONU DC en provenance des bases de données ROSAF, SHERLOC et GLOTIP constituent l'une des principales bases empiriques de l'analyse du projet. Les documents relatifs aux affaires judiciaires vont de courts résumés des procès à des annexes plus longues et des documents sur les processus judiciaires et les audiences. Le matériel contient des informations sur les auteurs, les victimes et la nature de la traite des personnes dans les différents pays ainsi que des descriptions du crime. Les résumés de l'affaire varient en longueur et en degré de détail, et certains fournissent des preuves empiriques détaillées de certaines rencontres.

## Analyse statistique

Le projet comprend une analyse statistique du nombre total d'affaires enregistrées dans le système. Entre 2017 et 2021, 484 affaires judiciaires ont été enregistrées dans la majorité des pays membres de la SADC. Ces données couvrent les poursuites pour traite des personnes, les victimes détectées par l'État membre, les victimes détectées par sexe et par l'État membre, les auteurs par forme d'exploitation et les auteurs enregistrés dans l'État membre par sexe. Les données sont soumises par les États membres au Secrétariat de la SADC et reflètent les dossiers administratifs relatifs à la traite des personnes au niveau national.

## Étude documentaire

La littérature provenant de revues académiques à comité de lecture, d'organisations internationales et d'institutions nationales travaillant sur la traite des personnes a été utilisée pour guider le projet tout au long du processus de recherche, ainsi que pour trianguler les résultats empiriques avec la recherche scientifique. Ce faisant, le projet garantit une recherche de pointe sur la traite des personnes en travaillant avec et à travers les recherches en cours sur le sujet.

## Consultations d'experts et travail sur le terrain

Afin de tracer les différentes étapes des initiatives de lutte contre la traite des personnes et de comprendre comment les interventions sur la traite des personnes fonctionnent et comment ces processus sont renseignés au niveau technique, des entretiens avec des experts nationaux ont été menés tout au long du projet de recherche en effectuant un travail de terrain. Des entretiens ont été menés avec des procureurs, des travailleurs sociaux, des agents des forces de l'ordre, des enquêteurs et des victimes.



## SECTION I

### LA TRAITE DES PERSONNES DANS LA SADC: TENDANCES, CARACTÉRISTIQUES ET FLUX

La traite des personnes est un grave problème de droits de l'homme et de justice pénale dans toute la région de l'Afrique australe. Les femmes et les enfants victimes sont les groupes les plus touchés par la traite des personnes, mais un nombre important d'hommes et de garçons sont également exploités.<sup>3</sup> Les victimes sont pour la plupart victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé et d'exploitation du travail.<sup>4</sup> Les enfants sont plus susceptibles d'être victimes de la traite dans les pays à faible revenu. Dans la région de la SADC, ils ont été victimes de la traite et exploités comme vendeurs sur les marchés et dans les rues, dans les exploitations agricoles, les mines, les carrières et les plantations.<sup>5</sup> La traite des enfants implique souvent des tuteurs ou des complices qui contraignent directement les enfants ou les parents à abandonner leurs enfants. Les trafiquants trompent les familles prises dans des circonstances difficiles et les persuadent en leur promettant un avenir meilleur. Les recherches montrent que les parents, les frères et sœurs et les amis des familles peuvent être impliqués dans la traite des enfants.<sup>6</sup>

Les données de la région de la SADC montrent qu'un grand nombre de victimes de la traite sont des ressortissants étrangers à la région. Ces victimes de la traite n'ont pas l'autorisation légale de travailler ou de rester dans le pays d'exploitation et sont confrontées à plus de vulnérabilité.<sup>7</sup> Dans ces cas, les trafiquants trompent les victimes en promettant de meilleures possibilités d'emploi et une meilleure condition sociale à l'étranger. Les trafiquants se procurent des documents frauduleux pour faciliter la traite de la victime dans le pays de destination et ensuite forcer la victime à se conformer en les menaçant d'aller aux autorités et de les signaler comme des migrants illégaux.<sup>8</sup> Dans d'autres cas où les victimes sont des migrants en situation régulière, les trafiquants peuvent confisquer leurs passeports et autres documents d'identité dans le cadre de stratégies de contrôle.<sup>9</sup>

Les trafiquants continuent de cibler les victimes qui sont privées de leurs droits, vulnérables, marginalisées ou en situation difficile. Le changement climatique a joué un rôle dans le déplacement des personnes dans la région de la SADC par le biais de catastrophes naturelles telles que les inondations et les cyclones qui ravagent leurs habitats. En outre, en raison de la crise sanitaire continue de COVID-19, il semble que le problème soit devenu encore plus grave en raison de la hausse du chômage.<sup>10</sup> Les gens cherchent désespérément du travail et sont donc plus enclins à faire des compromis en ce qui concerne les possibilités d'emploi. En ce sens, les gens sont devenus des cibles plus faciles pour les trafiquants qui trompent les victimes en les obligeant

3. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Rapport mondial sur la traite des personnes*; Interview with key informant, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.
4. Lire : *Forms of Exploitation*, page 19 dans la *Section I* du présent rapport.
5. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Rapport mondial sur la traite des personnes*; Interview with key informant, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.
6. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.
7. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.
8. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.
9. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.
10. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Rapport mondial sur la traite des personnes*.

à travailler sous couvert d'emploi. La pandémie a également empêché la finalisation des procès relatifs à la traite des personnes, prolongeant ainsi les affaires et mettant les victimes dans une situation encore plus difficile, car l'affaire n'est pas résolue.<sup>11</sup>

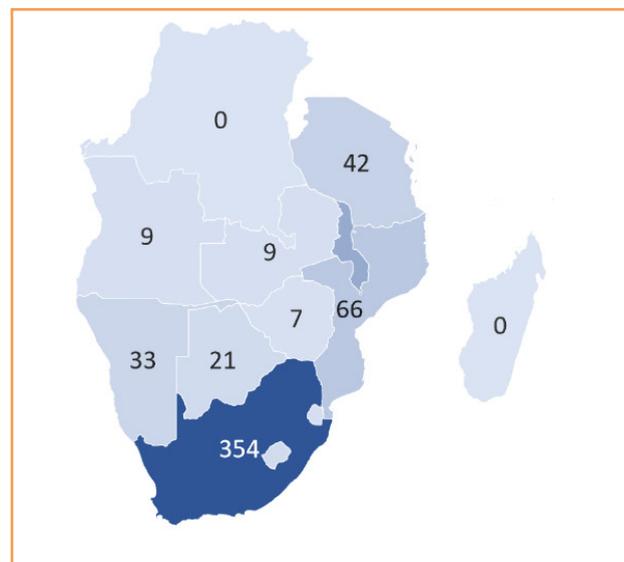
## Les flux

Les victimes de la traite des personnes circulent entre les États membres de la SADC. Les données indiquent que les principaux flux des victimes entre les États membres proviennent du Mozambique, du Lesotho, de l'Eswatini, du Zimbabwe et de la Zambie, et qu'elles sont acheminées vers l'Afrique du Sud.<sup>12</sup> Les victimes d'autres régions africaines comme l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique se trouvent également dans les États membres de la SADC. Ces personnes se trouvent dans des endroits comme le camp de réfugiés de Dzelaka au Malawi, où elles sont vulnérables à la traite.<sup>13</sup>

Dans certains cas, le flux des victimes implique des migrants qui se déplacent entre les pays ou entre les zones rurales et urbaines à la recherche de mobilité sociale ascendante, et des personnes qui sont victimes de la traite dès le départ, soit à travers les frontières, soit de zones rurales à urbaines et souvent à travers les régions.<sup>14</sup> Lorsque des groupes criminels organisés transnationaux sont impliqués dans la traite des personnes, les victimes sont transportées d'une région à l'autre afin de faciliter le contrôle de leur mouvement.<sup>15</sup> Dans ces cas, les victimes ne savent pas où elles sont ou ne connaissent pas la langue et la culture locales, ce qui rend leur fuite plus difficile.

Les personnes qui émigrent entre les pays sont vulnérables à la traite et à l'exploitation qui en découle. Les entretiens révèlent que les recruteurs travaillent au-delà des frontières et encouragent les personnes désespérées et privées de leurs droits à aller dans d'autres pays, leur promettant de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi.<sup>16</sup> Dans certains cas, les trafiquants ont accompagné les victimes de l'autre côté des frontières en voyageant ou en facilitant d'une manière ou d'une autre leur voyage migratoire régulier ou irrégulier. Les trafiquants qui accompagnent les victimes au-delà des frontières peuvent se faire passer pour les gardiens des victimes qu'ils transportent. Lorsque les trafiquants n'accompagnent pas leurs victimes, ils s'arrangent pour

**Figure 1.0.1: Nombre de victimes de la traite détectées par État membre, 2017-2020**



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC.

11. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

12. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

13. Entretien avec un informateur clé, Lilongwe, Malawi, 26 avril 2022.

14. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

15. Entretien avec un informateur clé, Northern Cape, Afrique du Sud. 10 mars 2022.

16. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022.

qu'elles soient transportées d'un côté d'un poste-frontière populaire comme Beitbridge, entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, et lorsque la victime traverse la frontière, elle est accueillie par d'autres trafiquants qui l'emmènent là où elle doit être exploitée.<sup>17</sup> Les agents de contrôle aux frontières ne font pas de distinction entre les migrants sans papiers et les victimes de la traite, ce qui place les victimes dans des positions difficiles, car elles peuvent être aidées ou punies par les autorités en fonction de leur perception. En outre, les agents de contrôle aux frontières ne sont pas formés à la détection des victimes de la traite des personnes ou n'ont pas les conditions juridiques nécessaires pour agir en cas de comportement suspect. Comme le rappelle un agent des frontières:

*"S'ils viennent ici accompagnés d'un tuteur ou de quelqu'un d'autre, alors comment pouvons-nous les arrêter s'ils ne sont pas des migrants illégaux, mais ont des passeports et des documents en règle?"<sup>18</sup>*

Certaines frontières sont poreuses et les trafiquants et les victimes peuvent les traverser en passant par la brousse ou à la tombée de la nuit où il est difficile pour les autorités de les détecter. Des victimes ont également été introduites dans les pays membres de la SADC en provenance d'autres régions, comme l'Asie du Sud et de l'Est, en provenance de pays comme le Pakistan, le Bangladesh, la Thaïlande et la Chine.<sup>19</sup> On les trompe en leur faisant croire qu'elles trouveront un bon emploi dans l'un des états membres de la SADC.

## Trafiquants et mode opératoire

Les trafiquants de la région sont composés à la fois de trafiquants individuels et de groupes criminels organisés transnationaux. Le mode opératoire des trafiquants, la façon dont ils élaborent leur stratégie, opèrent et pratiquent la traite, varie.<sup>20</sup> Ces individus ont des structures organisationnelles différentes, mais ont été classés en deux catégories : ceux qui répondent à la définition de groupes criminels organisés nationaux ou transnationaux, et les trafiquants opportunistes qui opèrent seuls ou en coopération avec quelques autres trafiquants.<sup>21</sup>

---

17. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022.

18. Entretien avec un informateur clé, Limpopo, Afrique du Sud. 6 mai 2022.

19. Lesotho. CR.1939/2011; Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

20. La structure de la traite des êtres humains: lever le capot sur un réseau transnational nigérian, Campana, 2015, p.4.

21. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Global Report on Trafficking in Persons*.

Les opérations de traite sont organisées autour d'agences de recrutement, d'organisations ou d'entreprises à la recherche d'employés, et emploient différentes stratégies pour recruter et exploiter les victimes.<sup>22</sup> Les données montrent que les victimes de la traite sont échangées, achetées et vendues comme des marchandises dans les réseaux de traite. Cela se produit à la fois dans les opérations à petite et à grande échelle, ou lorsque des trafiquants individuels vendent leurs victimes à de plus petites ou plus grandes opérations de traite.<sup>23</sup>

Il existe des différences opérationnelles évidentes entre les groupes criminels organisés transnationaux et les individus qui se livrent à la traite des personnes en ce qui concerne leur mode de fonctionnement. La nette différence est relative au nombre relativement élevé d'individus impliqués dans la traite des personnes.<sup>24</sup> Cette collaboration va de partenariats simples à des partenariats avancés qui profitent des conditions sociales, culturelles et politiques dans lesquelles ils opèrent, à la fois à l'intérieur et entre les pays. Indépendamment des différences opérationnelles, les conséquences pour les victimes restent les mêmes : elles sont attirées et piégées dans des programmes d'exploitation systématique pendant de longues périodes.<sup>25</sup>

### **Profil des trafiquants**

Les groupes criminels organisés transnationaux qui se livrent à la traite des personnes sont dynamiques par nature et ont une organisation variée, mais souvent sans structures de pouvoir hiérarchiques claires.<sup>26</sup> Des affaires judiciaires font allusion aux groupes criminels organisés transnationaux qui travaillent de loin, par l'intermédiaire de trafiquants opportunistes à petite échelle qui recrutent et facilitent les opérations de traite des personnes. Ces opportunistes à petite échelle et ces recruteurs de bas niveau constituent la plupart des affaires recensées. Ils vivent soit dans le pays d'origine, le long de l'itinéraire de voyage, soit dans le pays de destination et ont des rôles différents. Certains travaillent ensemble dans le cadre d'arrangements formels, recrutent ou transportent des victimes d'un endroit à l'autre, puis les remettent à d'autres recruteurs de bas niveau dans un type de réseau de facilitation avant que les victimes n'atteignent leur destination finale et soient forcées à être exploitées.<sup>27</sup>

---

22. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

23. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Global Report on Trafficking in Persons*.

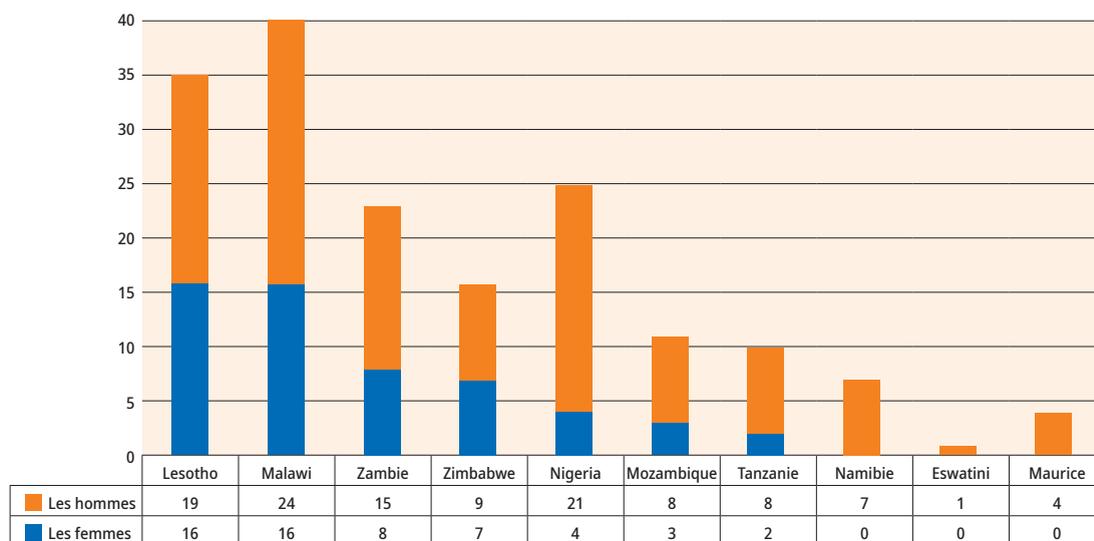
24. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, *Global Report on Trafficking in Persons*.

25. Entretien avec un informateur clé, Northern Cape, Afrique du Sud. 10 mars 2022.

26. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

27. Entretien avec un informateur clé, Northern Cape, Afrique du Sud. 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022.

Figure 1.0.2: Auteurs recensés dans les États membres par sexe, 2017-2020



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC.

Dans la plupart des cas recensés, la composition par sexe des trafiquants est divisée de manière égale entre les auteurs masculins et féminins. Dans la plupart des conclusions de la littérature criminologique, les crimes sont principalement commis par des hommes. Cependant, en raison des dimensions fortement sexospécifiques de la traite des personnes, les auteurs sont à la fois des hommes et des femmes qui jouent différents rôles. Pour l'exploitation sexuelle, ce sont souvent les «maquerelles», une sorte d'organisatrice, qui gèrent le travail sexuel des victimes de la traite des personnes, tout comme les trafiquants se retrouvent dans des rôles de recrutement, car il leur est plus facile d'obtenir la confiance des victimes potentielles.<sup>28</sup> Dans l'ensemble, les études de cas révèlent que la plupart des trafiquants sont des opportunistes qui cherchent à exploiter la vulnérabilité des victimes potentielles à leur propre avantage, mais le type et la prévalence de l'exploitation commise montrent que la traite est un crime hautement sexospécifique.

28. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2009, *Global Report on Trafficking in Persons*.



*En ce qui concerne l'exploitation sexuelle, ce sont souvent des «maquerelles», un type d'organisateur, qui gèrent le travail sexuel des victimes de la traite des êtres humains. d'organisatrices, qui gèrent le travail sexuel des victimes de la traite des personnes, de même que les femmes trafiquants se retrouvent dans des rôles de recrutement, car il leur est plus facile de gagner la confiance des victimes potentielles.*

## Individus et groupes impliqués dans la traite des personnes

Les groupes criminels organisés transnationaux et les individus impliqués dans la traite des personnes dans les États membres de la SADC entretiennent des relations dynamiques. Les petits groupes criminels et les trafiquants individuels de bas niveau travaillent de manière opportuniste. Ils ont des responsabilités diverses, mais distinctes.<sup>29</sup> Cela laisse entrevoir que les réseaux de trafiquants sont pour la plupart considérés comme des réseaux opportunistes et des individus travaillant ensemble de manière plus ou moins étroite plutôt que dans des arrangements hiérarchiques établis, et que les trafiquants qui entrent dans ces réseaux ont des relations différentes les uns avec les autres.<sup>30</sup> Ces catégories seront traitées dans les sections suivantes.

### Les organisateurs

L'un des rôles les plus importants dans les réseaux de trafiquants est celui d'organisateur. Ce rôle varie en fonction du contexte, mais les dossiers judiciaires laissent entendre qu'ils ont un certain niveau d'autorité et tirent les ficelles sur les recruteurs et la facilitation de la traite des personnes.

Les données suggèrent que le rôle d'organisateur est dynamique et qu'il peut agir en tant que facilitateur et destinataire des victimes de la traite à des fins d'exploitation. Dans des opérations de traite plus ou moins importantes, l'organisateur agit en tant que facilitateur, transporteur et hébergeur des victimes. Dans ces cas, l'organisateur peut cibler les victimes à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, comme dans les exemples de cas 1 et 2, respectivement.

Les trafiquants qui agissent comme organisateurs occupent souvent des postes clés dans les réseaux criminels transnationaux impliqués dans la traite des personnes. L'organisateur planifie l'acquisition et l'exploitation des victimes de la traite par l'intermédiaire de recruteurs qui leur répondent, soit de manière informelle en tant que partenaires extérieurs, soit formellement en s'affiliant aux mêmes groupes criminels.

29. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

30. La structure de la traite des êtres humains: découverte d'un réseau transnational nigérian, Campana, 2015, p.4.

### EXEMPLES DE CAS:

Dans une affaire au Lesotho, l'organisateur a agi comme le destinataire des victimes de la traite. L'individu [du Lesotho] détenait un certain niveau d'autorité en tant qu'enseignant et utilisait ce pouvoir pour persuader les étudiants de rechercher des femmes qui seraient disposées à accepter un emploi à l'étranger [en Afrique du Sud]. Cinq jeunes femmes ont été amenées à l'enseignant, qui, à son tour, leur a expliqué de façon trompeuse comment elles y arriveraient et quel travail elles feraient; une offre qu'elles ont acceptée avec enthousiasme. Mais une fois arrivées à destination, elles ont été vendues pour être exploitées sexuellement. Dans un autre cas en Zambie, l'organisatrice, une adulte congolaise, a promis aux parents de cinq enfants qu'ils recevraient une meilleure éducation en Zambie. Lorsqu'un accord a été conclu entre le trafiquant et les parents, la femme a organisé le transport et est entrée illégalement en Zambie, et une fois arrivée à destination, elle a fait travailler les cinq enfants dans son entreprise, vendant des marchandises et de la nourriture.

Dans un troisième cas, au Lesotho, une Chinoise a été victime d'un trafic de la Chine vers le Lesotho par des trafiquants chinois à des fins d'exploitation sexuelle. Dans ce cas, les rôles de l'organisateur, du recruteur et du facilitateur étaient occupés par différentes personnes, cependant, les traits de caractère de l'organisateur restent les mêmes; avec une certaine autorité, l'organisateur chinois a ordonné à ses affiliés d'exécuter le crime. L'organisateur chinois a pris le contrôle de l'ensemble du processus de la traite. Il a également pu faciliter le recrutement de la victime et tirer profit de son exploitation au Lesotho.

Les dossiers des affaires révèlent que l'organisateur joue un rôle dynamique, allant d'une personne responsable de l'ensemble des opérations de traite à des rôles plus périphériques. Alors que certains sont positionnés comme leaders, d'autres ont moins d'autorité et de pouvoir et se limitent à un rôle inférieur par rapport aux autres trafiquants.<sup>31</sup>

## Les recruteurs

Le recruteur est le trafiquant qui recrute sciemment ou inconsciemment des victimes à des fins d'exploitation. Un trait commun pour le recruteur est qu'il répond à l'organisateur ou à une autre autorité au sein des réseaux de trafiquants, cependant, certains recruteurs pensent qu'ils sont des agents d'emploi légitimes et ne savent peut-être pas que le travail qu'ils accomplissent pour les réseaux de trafiquants est dans l'intention et le résultat de l'exploitation.<sup>32</sup>

Comme le montrent les données, les recruteurs peuvent être des individus qui ont une relation établie avec leur communauté et ont des moyens réguliers et licites de trouver un emploi. Le recruteur peut aussi être quelqu'un en qui les victimes ont confiance, comme un ami ou un membre de la famille, ou quelqu'un de la même ville ou communauté.<sup>33</sup> Souvent, le recruteur n'est pas pleinement conscient de l'activité ou de l'intention illicites des organisateurs de la traite des personnes, prenant leurs arrangements comme une organisation simple de voyages irréguliers ou de l'aide à l'emploi à l'étranger. Dans ces cas, l'intention des organisateurs de la traite des personnes est occultée ou cachée aux recruteurs, qui sont alors chargés d'accomplir des tâches simples, telles que la mise en relation d'un proche avec un organisateur ou un transporteur ou toute autre activité relativement élémentaire. Les recruteurs peuvent aussi être des membres renommés de leur communauté, comme les autorités politiques ou les chefs religieux, en s'appuyant sur leur statut dans la communauté pour contrôler la traite et l'exploitation des victimes.<sup>34</sup> Dans d'autres cas, comme dans le cas des groupes criminels organisés transnationaux, le recruteur a des responsabilités distinctes dans une hiérarchie criminelle souvent clairement définie. Dans une affaire au Malawi, les recruteurs travaillant pour un groupe criminel transnational ont utilisé des moyens trompeurs pour la traite de plusieurs victimes provenant de différents endroits dans le but de les vendre à des auteurs les contraignant au travail forcé.<sup>35</sup> Les recruteurs peuvent aussi utiliser leur position sociale, culturelle ou politique ou leur capital dans une communauté pour contraindre les victimes à la traite. En Namibie, un trafiquant a recruté deux mineures en abusant de sa position de pouvoir et de leur vulnérabilité et en les forçant à l'exploitation sexuelle.<sup>36</sup>

### EXEMPLES DE CAS:

Dans un cas, un groupe de cinq frères dirige une église dans une zone rurale, en utilisant une recruteuse pour tromper les femmes victimes pour aller à l'église à la recherche du salut. Quand les victimes sont arrivées à l'église, elles ont été exploitées sexuellement par le groupe de frères. Dans un autre cas, un prêtre dans un centre urbain a utilisé une recruteuse pour tromper des jeunes filles pour aller à son église. Une fois à l'église, le prêtre préparait les jeunes filles et les exploitait sexuellement. Ces cas montrent comment les autorités religieuses utilisent leur statut pour contraindre les victimes à l'exploitation sexuelle.

31. Lesotho. Rex V. Joalane Tsoana. (CR:372/12); Zambie. Le peuple vs. Maputa Muzara. SSV111/2014; Lesotho. CR.1939/2011; Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

32. Seychelles. S v. Alam. CO 67/2016. [2018] SCSC 946; Mozambique. Muiambo et Mahvahve.

33. Seychelles. S v. Alam. CO 67/2016. [2018] SCSC 946.

34. Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022; Mozambique. Muiambo et Mahvahve.

35. Malawi République v. Bandawe, Banda et Yosiya.

36. Namibie. S v Lukas.

De multiples cas dits de tombeurs ont également été signalés.<sup>37</sup> Dans ces cas, les trafiquants masculins font la cour aux victimes potentielles pendant des mois et des années, établissant une relation de confiance, avant de les soumettre à l'exploitation sexuelle ou au travail forcé.<sup>38</sup> Certains cas ont révélé comment les tombeurs emploient des faux amis et membres de famille pour que leur acte d'amour paraisse authentique.<sup>39</sup> Les tombeurs se comportent comme des recruteurs pour de plus grandes opérations de traite, mais des données montrent que les tombeurs peuvent aussi être un petit groupe de trafiquants d'hommes qui tentent

*" C'était mon petit ami depuis deux ans. Il m'a dit qu'il voulait se rencontrer, et je me suis dit 'd'accord' parce qu'il était mon petit ami. Il a changé son programme parce qu'il m'a dit qu'il était fatigué, puis il a demandé à un taxi de venir me chercher. Il m'a emmenée très loin, dans une maison. Il faisait chaud à l'intérieur de la maison, et deux filles étaient assises là. Il a dit 'ce sont mes filles'. Puis il m'a dit que je devais coucher avec ses clients pour avoir de l'argent pour rentrer chez moi. Je l'ai fait, et il a dit que je vais travailler pour lui, et que je ne rentrerai pas chez moi. "*<sup>40</sup>

Les travailleuses du sexe travaillent aussi comme recruteuses pour les groupes criminels qui se livrent à l'exploitation sexuelle par le biais de maisons closes.<sup>41</sup> Dans ces cas-là, la recruteuse dira aux membres de sa communauté à quel point elle se débrouille bien grâce au travail du sexe. Ce que les victimes potentielles ne savent pas, c'est que la recruteuse a été exploitée sexuellement par des trafiquants pendant des années avant d'être promue au rang de recruteuse. Après avoir encouragé les victimes potentielles à se rendre volontiers dans la maison close avec elles, les victimes sont exploitées sexuellement par la force.<sup>42</sup> Les trafiquants recrutent également des victimes en faisant appel à des trafiquants de drogue comme recruteurs. Dans ce cas, les trafiquants de drogue ciblent des zones de population vulnérables où ils vendent de la drogue pour un gain monétaire faible ou nul. Lorsque la victime devient dépendante, les trafiquants lui demandent de payer les drogues qu'elle a consommées par le biais de l'exploitation sexuelle ou du travail forcé.<sup>43</sup>

37. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

38. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

39. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

40. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

41. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

42. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

43. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

## Les courtiers

Les courtiers, également connus sous le nom de facilitateurs ou d'intermédiaires, sont des individus impliqués dans des opérations de traite qui facilitent la traite des victimes ou qui fournissent d'autres services spécialisés, tels que l'obtention de documents d'identification frauduleux pour les déplacements ou l'aide à organiser le transport des victimes. Les courtiers, contrairement aux recruteurs, sont souvent situés le long des routes de la traite, où ils fournissent le transport, l'hébergement ou facilitent les ressources nécessaires au transport et à l'exploitation des victimes. Si ces besoins peuvent être des documents frauduleux, les preuves judiciaires font état d'une myriade de services matériels différents fournis par les courtiers, tels que la fourniture de vêtements spéciaux comme des perruques pour les enfants victimes afin de garantir la faisabilité des opérations de traite.<sup>44</sup> Ils organisent également des moyens de transport privés ou fournissent des billets pour les transports publics et assurent l'hébergement dans des hôtels ou des maisons sécurisées pour les longs voyages. Les courtiers travaillent de manière dynamique et peuvent avoir des accords avec plusieurs trafiquants en même temps. Dans une affaire, une femme a été payée pour le transfert de deux enfants à un trafiquant à des fins d'exploitation sexuelle.<sup>45</sup> La seule tâche de la femme consistait à transférer les enfants, mais les courtiers peuvent se positionner de telle sorte qu'ils n'exercent qu'une seule activité dans une chaîne de plusieurs courtiers qui se relayent. Les courtiers peuvent négocier des conditions de travail apparemment favorables aux victimes potentielles. Ces intermédiaires s'attaquent particulièrement aux personnes privées de leurs droits qui cherchent désespérément du travail et leur promettent de payer pour travailler dans des secteurs comme l'agriculture.<sup>46</sup> Les données indiquent que les victimes sont exploitées une fois sur place, où elles se voient parfois refuser un salaire et sont réduites à la servitude pour dettes par le biais de la toxicomanie que leur procurent les trafiquants.<sup>47</sup>

## Les exécutants

Les exécutants sont les trafiquants qui, pendant la phase d'exploitation, font office de gardes qui surveillent les victimes en captivité et s'assurent qu'elles respectent les règles.<sup>48</sup> Les entretiens avec les victimes révèlent que les exécutants gardent l'entrée des maisons closes où les victimes sont exploitées sexuellement et s'assurent qu'elles ne peuvent pas s'échapper.<sup>49</sup> Certains cas ont également révélé comment les exécutants accompagnent et surveillent les victimes lorsqu'elles sont absentes, le suivi et la surveillance constituant un mécanisme de contrôle.<sup>50</sup> Certains cas ont également révélé comment les agents des forces de l'ordre servent d'exécutants qui surveillent les victimes.<sup>51</sup>

---

44. Malawi L'État v. Retina Chiyenda.

45. Namibie. S v Pretorius. CC 2/2018. [2020] NAHCMD 507.

46. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

47. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

48. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

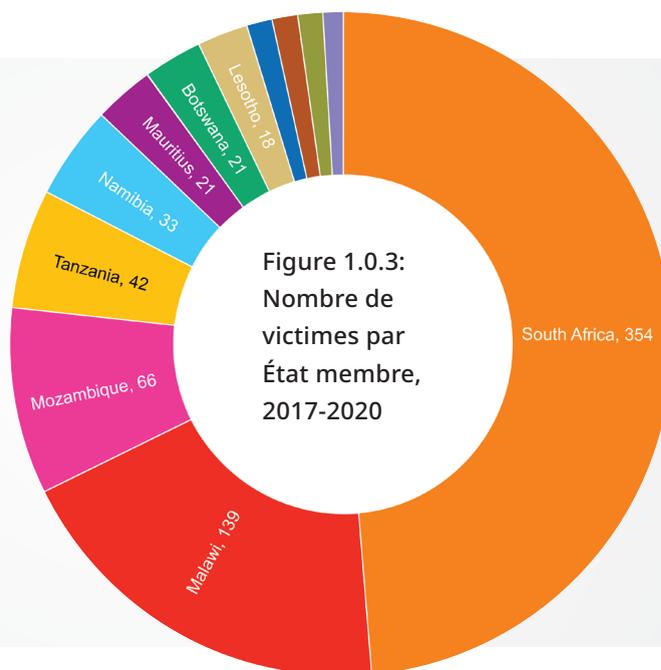
49. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

50. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

51. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

## Les victimes

Un dénominateur commun pour les victimes de la traite des personnes dans les pays membres de la SADC est l'état de privation de droits ou de désespoir qui a frappé la plupart des victimes avant leur traite et exploitation. Cela les rend plus faciles à cibler pour les trafiquants. Cependant, n'importe qui peut devenir victime de la traite des personnes. Les hommes, les femmes et les enfants sont tous victimes de la traite à des fins d'exploitation différentes, mais les tendances et les schémas varient selon les profils des victimes.



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC

## Profil des victimes

### Les femmes

Les femmes sont parmi les plus vulnérables à la traite des personnes et sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail, comme le travail domestique ou l'industrie de la pêche et de l'agriculture.<sup>52</sup> Parmi celles-ci, le type de traite et d'exploitation des femmes le plus courant dans les États membres de la SADC reste la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Lors d'un entretien mené dans un refuge pour victimes, une femme s'est souvenue qu'elle avait été vendue à des fins d'exploitation sexuelle par son petit ami de deux ans.<sup>53</sup> Une deuxième victime se souvient qu'elle est sortie boire avec une amie en qui elle avait confiance. Le petit ami de cette dernière n'arrêtait pas de leur acheter de l'alcool. Ensemble, ils ont réussi à persuader la victime d'aller chez lui, où elle a été injectée de drogue et transportée dans un endroit inconnu où elle a été exploitée sexuellement avec 39 autres filles.<sup>54</sup> Ce schéma suggère que non seulement les trafiquants ciblent les femmes victimes dans des positions marginales ou vulnérables, mais qu'ils tirent aussi profit de la confiance, de l'amour et s'engagent dans un chantage émotionnel des victimes afin de les contraindre à des réseaux de traite là où elles sont exploitées indéfiniment.

52. Défis méthodologiques dans la recherche avec les personnes victimes de la traite: Tales from the Field. Dans *International Migration* 43(1-2): 35-54; Introduction. *La vie interrompue*. Duke University Press Books. Brennan, Denise. 2005, 2014; Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud. 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 8 mars 2022.

53. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

54. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

Les travailleuses migrantes sont également vulnérables à la traite des personnes. Les femmes qui émigrent pour le travail ou la mobilité sociale connaissent souvent une segmentation du marché du travail, étant surreprésentées dans quelques métiers et industries mal payés, souvent avec des conditions de travail difficiles et peu ou pas de possibilités d'amélioration de leur condition sociale.<sup>55</sup> Ainsi, les femmes migrantes ont tendance à dominer les industries de l'habillement et du vêtement et les industries de soins telles que le travail domestique, les soins infirmiers et la garde des enfants. Les femmes qui émigrent en tant que travailleuses domestiques et animatrices forment souvent un groupe très vulnérable et facilement exploité en raison du manque de scolarisation, de la maîtrise de la langue locale et de l'isolement social qui les caractérise.<sup>56</sup> En outre, les rapports de force inégaux entre hommes et femmes et entre employeurs et travailleurs domestiques contribuent également à renforcer leur immobilité sur le marché du travail et les rendent vulnérables à la traite des personnes.<sup>57</sup> Ce qui pourrait commencer comme un travail apparemment normal peut se transformer en un cas où le travail des femmes victimes est exploité sans salaire par leurs employeurs. Ces facteurs rendent les femmes qui travaillent dans des conditions sociales difficiles, très vulnérables à la traite des personnes.

## Les hommes

Les hommes adultes sont la cible de trafiquants à des fins d'exploitation par le travail ou de travail forcé. La plupart des cas d'hommes victimes de la traite concernent principalement la servitude et l'esclavage dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière, du textile ou du travail domestique.<sup>58</sup> Les trafiquants ciblent les villes et les zones où il y a des sans-abris et où le chômage est élevé. Dans la province du Western Cape en Afrique du Sud, il est arrivé que des hommes sans emploi soient victimes de la traite à des fins d'exploitation du travail dans des fermes. Dans ces cas, les trafiquants promettent à leurs victimes des salaires compétitifs et la possibilité de vivre dans les fermes, mais une fois que les victimes y sont, les trafiquants retiennent le paiement et leur donnent de la drogue à la place.<sup>59</sup>

Dans certains cas, les trafiquants forcent leurs victimes à vivre dans des parcs à ferrailles voisins et encombrants. De nombreux hommes victimes de la traite dans les pays membres de la SADC sont transnationaux. Les trafiquants se présentent comme de véritables agents de l'emploi cherchant des hommes à employer pour effectuer des travaux dans les secteurs susmentionnés. Ils contraignent ou trompent les hommes victimes en leur suggérant que les possibilités de travail et les conditions de vie sont meilleures par rapport à chez eux, et lorsque les victimes acceptent, elles sont soit dirigées vers la destination des trafiquants, soit transportées clandestinement.<sup>60</sup> Si les victimes protestent et que les trafiquants commencent à perdre le contrôle sur elles, les trafiquants les dénoncent aux autorités comme des migrants en situation irrégulière et recommencent le processus de recrutement en cherchant de nouvelles victimes.

---

55. Questions relatives à la recherche sur les femmes, les migrations internationales et la main-d'œuvre. *Asian and Pacific Migration Journal* 5 (1): 1-26. Lee, Sharon M. 1996.

56. Questions relatives à la recherche sur les femmes, les migrations internationales et la main-d'œuvre. *Asian and Pacific Migration Journal* 5 (1): 1-26. Lee, Sharon M. 1996.

57. Penser la politique à travers les itinéraires des travailleurs domestiques migrants. *American Behavioural Scientist* Vol. 64(6): 859-877. Parreñas, Rhacel S. et Silvey, Rachel. 2020.

58. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

59. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

60. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

## Les enfants

Les données récentes sur la traite des personnes concernant les flux dans la région suggèrent que la traite des enfants des zones rurales vers les zones urbaines est en augmentation, car de plus en plus d'enfants sont victimes de la traite des ménages ruraux vers les centres urbains.<sup>61</sup> Des études antérieures ont identifié les enfants non accompagnés ou abandonnés comme étant parmi les acteurs les plus vulnérables dans les centres urbains et ils se distinguent comme un problème social extrêmement pressant dans les pays en développement.<sup>62</sup> Si cette question cruciale a reçu peu d'attention de la part des universitaires, les dossiers des affaires au sein des États membres de la SADC révèlent clairement la gravité du problème. Dans la plupart des cas, les enfants sont victimes de traite de la part de membres de la famille et de personnes proches qui sont en difficulté financière ou autrement vulnérables. Dans la province du Western Cape en Afrique du Sud, une affaire a révélé comment une famille était payée par un trafiquant à des fins d'exploitation sexuelle.<sup>63</sup> Dans cette affaire, un vieil employé minier de la même région rurale avait acheté l'enfant à ses parents pour un mariage forcé et une exploitation sexuelle.<sup>64</sup>

Les groupes criminels organisés transnationaux s'attaquent aussi aux enfants pour la traite. Les trafiquants à la recherche d'enfants ciblent spécifiquement les zones frappées par la pauvreté comme les cantons ou les zones rurales où les possibilités de mobilité sociale sont rares.<sup>65</sup> Dans ces zones, les trafiquants trompent ou obligent les familles à abandonner leurs enfants, leur promettant de meilleures opportunités dans les villes ou ailleurs. Il est également prouvé que les trafiquants enlèvent ou récupèrent des enfants perdus et les transportent dans différentes régions ou pays dont ils ne connaissent pas forcément la langue.<sup>66</sup> Comme les enfants ne savent pas où ils sont, où aller ou même quelle heure il est, ils restent avec les trafiquants par incertitude et par peur.<sup>67</sup> Ils sont ensuite exploités sexuellement ou soumis à un travail forcé en tant que travailleurs domestiques, mendiants, vendeurs de nourriture ou dans des fermes.<sup>68</sup> L'un des principaux problèmes de la traite des enfants est que les victimes ne peuvent pas consentir, mais agissent selon les instructions de leurs tuteurs et des trafiquants, ce qui permet à ces derniers de contrôler et d'exploiter plus facilement la vulnérabilité des enfants.<sup>69</sup> Plusieurs centres urbains des États membres de la SADC sont des destinations de migration nationale et transnationale et constituent des espaces de possibilités pour ceux dont les opportunités sont rares. Dans cette perspective, le sort des victimes de la traite dans les États membres de la SADC n'est pas seulement un phénomène inquiétant, mais il montre comment la recherche d'une vie meilleure et de la mobilité sociale se mêle aux économies criminelles et aux réseaux de traite prédateurs.

---

61. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

62. Parcours de vie des enfants et des jeunes Les parcours de vie des enfants et des jeunes en milieu urbain dans une perspective comparative. *Enfance* 3 (3): 375-402. Blanc et al. 1996; *Conflit dans le quartier: Les enfants des rues et les enfants qui travaillent dans l'espace public*. Aptekar, Lewis et Behailu Abebe. *Childhood* 4 (4): 477-490. 1997; *Construire et reconstruire l'enfance: Contemporary Issues dans l'étude sociologique de l'enfance; avec une nouvelle introduction*. James, Allison, rouge. Classic ed. Routledge Education Classic Edition Series. Londres: Routledge. 2015.

63. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022.

64. Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

65. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

66. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

67. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

68. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

69. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

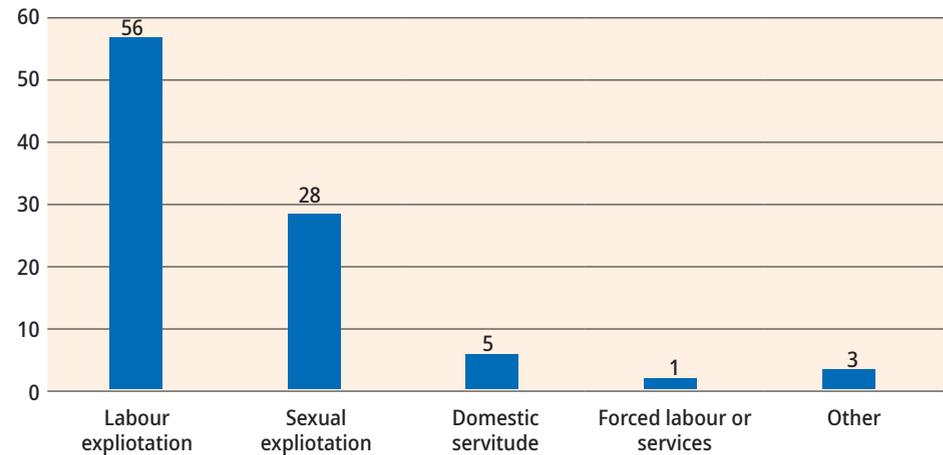
## Les formes d'exploitation

Les affaires recensées mettent en évidence les différents types d'exploitation auxquels les victimes sont confrontées dans les États membres de la SADC. Les victimes d'exploitation dans les réseaux de traite payent un lourd tribut, et les conséquences de ce préjudice physique et psychologique sont graves.<sup>70</sup> Le graphique ci-dessous montre le nombre d'auteurs par forme d'exploitation. Dans les États membres de la SADC, la plupart des trafiquants exploitent les victimes à des fins d'exploitation sexuelle, du travail, puis de servitude domestique, de travail forcé ou d'autres services.

### L'exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle est l'un des types d'exploitation les plus courants dans les États membres de la SADC.<sup>71</sup> Les victimes de l'exploitation sexuelle sont souvent des femmes adultes ou des enfants qui peuvent être soit exploités pour le travail du sexe dans des maisons closes, soit des victimes qui sont vendues par des proches dans des situations économiques difficiles. L'exploitation sexuelle implique de graves abus physiques et psychologiques, où les femmes victimes sont maintenues en captivité et forcées au travail du sexe au profit des trafiquants.<sup>72</sup> Des témoignages ont révélé comment ces victimes, en plus d'être exploitées sexuellement, sont punies physiquement et forcées de vivre dans des endroits éloignés et isolés. Certaines affaires ont révélé que des avortements forcés ont lieu lorsque les victimes tombent enceintes et qu'elles sont tuées si elles refusent de se plier aux ordres des trafiquants.<sup>73</sup>

Figure 1.0.4: Auteur par forme d'exploitation, 2017-2020



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC

70. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, Rapport mondial sur la traite des personnes; entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

71. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, Rapport mondial sur la traite des personnes; entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

72. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

73. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud, 9 mars 2022.

## Le travail forcé

Le type d'exploitation le plus courant dans la région est celui de la traite des personnes pour le travail forcé, où les trafiquants trompent leurs victimes pour qu'elles se rendent volontairement vers une destination quelconque avant d'être exploitées.<sup>74</sup> Ce type d'exploitation consiste à forcer les victimes à faire différentes sortes de travail, comme le travail domestique, dans le secteur minier, l'agriculture ou comme vendeurs, à les garder en captivité et à refuser de les payer. Les trafiquants utilisent différents moyens pour garder le contrôle de leurs victimes à des fins d'exploitation par le travail forcé, car il est nécessaire qu'ils empêchent leurs victimes de s'échapper une fois qu'ils ont commencé à les exploiter. En ce sens, la plupart des cas d'exploitation dans la région commencent par les trafiquants qui trompent les victimes lors des phases de recrutement et de transport, et lorsqu'elles entrent dans la phase d'exploitation, la coercition, la violence et la toxicomanie sont utilisées pour maintenir le contrôle sur les victimes.<sup>75</sup> Dans les cas de traite à des fins de travail forcé, les travailleurs domestiques se retrouvent piégés dans les réseaux de traite, chaque aspect de leur vie étant sous le contrôle des trafiquants, ce qui les rend invisibles et sans protection.<sup>76</sup> Dans une affaire en Eswatini, un couple a recruté et transporté une victime du Nigeria vers l'Eswatini à des fins d'exploitation en la trompant et en lui promettant qu'elle serait inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur en Eswatini.<sup>77</sup> La victime a été mise au travail dans l'entreprise des trafiquants, vendant des marchandises et des bijoux et effectuant des tâches domestiques à leur résidence. Son téléphone et son passeport ont été confisqués, et elle n'a pas été inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur comme promis. En outre, les trafiquants ont abusé d'elle physiquement en l'agressant avec l'intention de lui infliger des lésions corporelles graves. Les éléments de preuve suggèrent que le contenu de cette affaire est courant dans les cas de traite à petite échelle. Les réseaux de traite travaillent souvent sous couvert d'employeurs véritables, d'agents de recrutement ou de familles cherchant à pourvoir des postes vacants dans diverses entreprises, organisations et secteurs, et peuvent promettre aux victimes des salaires favorables ou une éducation en retour. Cette pratique mène les victimes à des réseaux de trafiquants où elles sont exploitées de différentes manières. En ce sens, les opportunités et l'exploitation sont intimement liées aux victimes de la traite des personnes.

## Autres formes d'exploitation

### L'endettement

La servitude pour dettes est courante dans les réseaux de traite dans la région de la SADC; une stratégie qu'ils utilisent souvent pour soumettre les victimes et les garder indéfiniment en exploitation. Un type de servitude pour dettes consiste à recruter les victimes par des trafiquants de drogue qui leur fournissent de la drogue.<sup>78</sup> Après être devenues dépendantes, les victimes sont

---

74. Briser les liens: Control Methods, "Jujū," and Human Trafficking, Marcel van der Watt et Beatri Kruger, 2019; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, Rapport mondial sur la traite des personnes; Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

75. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2020, Rapport mondial sur la traite des personnes; Relations entre suspects et victimes de la traite sexuelle: Exploitation des prostituées et parallèles avec la violence domestique dans les cas de traite aux Pays-Bas, Maite Verhoeven et al, 2015.

76. Oxfam International 2020. Prise en charge: Le travail de soins non rémunéré et sous-payé et la crise mondiale de l'inégalité.

77. Eswatini. Rex versus Ifeoma Adigwe-Dike et Amechi Kenechukwu Dike.

78. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

exploitées sexuellement ou soumises au travail forcé. Les victimes s'endettent auprès des trafiquants en consommant de la drogue, et elles remboursent cette dette en se mettant à leur service. Dans certains cas, les trafiquants ont trompé les victimes pour qu'elles se rendent chez eux ou dans un autre endroit où ils leur ont injecté de la drogue contre leur gré. Dans d'autres cas, les victimes viennent de leur plein gré après être devenues dépendantes.<sup>79</sup> Certaines victimes qui ont échappé aux trafiquants finissent par y retourner de leur propre gré parce qu'elles dépendent de la drogue. En ce sens, la victime préfère endurer l'exploitation plutôt que de se passer des drogues fournies par les trafiquants. Un procureur témoigne:

*" Une femme a été victime de la traite en 2017. Elle s'est échappée puis est retournée chez les trafiquants en 2020. Elle s'est ensuite échappée à nouveau début 2021. C'était une très grande enquête, parce que nous ne pouvions pas compter sur notre victime. Il y avait trop d'incohérences dans l'affaire. Très souvent, les victimes deviennent accro à la drogue, puis, bien sûr, elles retournent aux trafiquants. Ou elles retournent dans l'environnement où elles ont obtenu la drogue, puis elles sont à nouveau victimes de la traite. Chaque fois qu'elles retournent et sont à nouveau victimes de la traite, la crédibilité des preuves est moindre. "*<sup>80</sup>

Plus la victime est dépendante de la drogue, moins elle est crédible. Ceci est dû à la dépendance et au traumatisme qu'elles endurent avec les trafiquants. La crédibilité des victimes est difficile à déterminer en raison de leur dépendance à la drogue, ce qui rend la prise en charge des victimes plus difficile pour les équipes nationales d'intervention et les travailleurs sociaux.<sup>81</sup> Les questions de dette et de servitude pour la drogue sont liées dans le sens où la servitude pour la drogue est une servitude pour la dette, puisque les victimes doivent de l'argent aux trafiquants pour les drogues qu'ils leur fournissent, et comme elles ne peuvent pas rembourser les trafiquants, elles sont exploitées à la place. Dans le cas de la servitude pour dettes, les trafiquants trompent les victimes en les persuadant que la victime doit de l'argent aux trafiquants pour les services qu'ils ont fournis à la victime, comme la fourniture d'une pièce d'identité frauduleuse, le transport, le logement, etc. Ces systèmes constituent un moyen efficace de contrôle dans les cas de trafic, puisque l'asservissement de la dette est un système perpétuel qui dure indéfiniment, ce qui permet au trafiquant de contrôler pleinement la victime.<sup>82</sup> Les affaires sont encore plus compliquées, car la peur et les abus psychologiques d'être coincée dans ces asservissements pèsent sur la victime de telle manière qu'elle peut choisir de rester loyale aux trafiquants, soit volontairement soit par désespoir.<sup>83</sup>

## Le prélèvement d'organes

Les parties prenantes ont signalé que certains sont victimes de la traite à des fins de prélèvement d'organes dans les États membres de la SADC, mais les cas de traite à des fins de prélèvement d'organes sont moins nombreux que les autres formes d'exploitation.<sup>84</sup>

79. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

80. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

81. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

82. Briser les liens: Control Methods, "Juju," and Human Trafficking, Marcel van der Watt et Beatri Kruger, 2019.

83. Au-delà des frontières, la traite des êtres humains du Nigeria au Royaume-Uni, Myriam Cherti, Jenny Pennington et Peter Grant, 2013.

84. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2018, *Global Report on Trafficking in Persons*.

Dans les cas où les victimes font l'objet de traite à des fins de prélèvement d'organes, des médecins affiliés aux trafiquants ou des trafiquants ayant des affinités médicales pratiquent des opérations sur les victimes, prélevant des organes critiques tels que les reins pour les fournir aux clients qui cherchent à acheter des organes critiques. Dans les cas de trafic d'organes dans les pays africains, les trafiquants ont utilisé des cliniques médicales et les services linguistiques des hôpitaux pour faire la traduction entre les receveurs d'organes et la victime recrutée et exploitée.<sup>85</sup> Ce type de trafic et d'exploitation est très difficile et, comparé à d'autres types d'exploitation, il y a peu de cas de prélèvement d'organes, car il exige une stratégie de trafic complexe. La traite pour prélèvement d'organes nécessite le recrutement de victimes en bonne santé, la chirurgie professionnelle pour le prélèvement, le stockage et le transport des organes.

Des victimes albinos sont aussi enlevées pour trafic d'organes dans les Au-delà des de la SADC.<sup>86</sup> Contrairement à d'autres formes d'exploitation d'organes dont le but est de transplanter des organes pour les receveurs qui ont besoin d'aide médicale, le trafic ou les organes dans les cas de victimes albinos sont destinés à être utilisés comme bibelots magiques et potions enchantées.<sup>87</sup> L'un des principaux facteurs favorisant ce type de trafic dans les pays de la SADC est l'autorité locale des chefs ruraux et la croyance dans les religions traditionnelles en milieu rural.<sup>88</sup>

## **Le mariage forcé**

Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux mariages forcés.<sup>89</sup> Dans ces cas, les victimes sont forcées de se marier par leurs parents ou tuteurs pour de l'argent.<sup>90</sup> Les victimes de ce type d'exploitation souffrent, car elles n'ont aucun contrôle sur leur propre destin avant ou après avoir été victimes de la traite dans un mariage forcé.<sup>91</sup>

## **La mendicité forcée**

Dans les cas de mendicité forcée, la documentation des États membres de la SADC montre que des enfants sont victimes de la traite entre les pays et les comtés à des fins de mendicité forcée.<sup>92</sup> Dans ces cas, les enfants sont placés dans la rue pour mendier de l'argent au profit des trafiquants.<sup>93</sup> Les victimes sont transportées dans différents pays et comtés afin que les trafiquants puissent mieux contrôler leurs mouvements.<sup>94</sup>

---

85. Trafic d'êtres humains à des fins de prélèvement d'organes, INTERPOL, 2021, p. 12.

86. Entretien avec un informateur clé, Lilongwe, Malawi. Avril 2022.

87. L'albinisme en Afrique: Une proposition de cadre conceptuel pour comprendre et traiter efficacement une crise continentale, Mark P Mostert et Martha M Weich, 2017.

88. Entretien avec un informateur clé, Lilongwe, Malawi. Avril 2022.

89. Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

90. Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

91. Entretien avec un informateur clé, Eastern Cape, Afrique du Sud, 11 mars 2022.

92. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

93. Entretien avec un informateur clé, Western Cape, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

94. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 10 mars 2022.

## AUTRES FORMES D'ABUS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les entretiens avec les principales parties prenantes et les victimes de la traite des personnes révèlent la gravité des préjudices que subissent les victimes. Une femme victime d'exploitation sexuelle a été trompée par une amie pour sortir avec elle et son petit ami, sans savoir qu'ils étaient tous les deux des trafiquants. Ils ont enivré la victime, et après un certain temps, ils l'ont emmenée dans une maison où ils ont promis à la victime qu'ils continueraient leur fête:

*“ Dès que je suis entrée dans la maison, ils m'ont injecté, et je me suis endormi. Tôt le matin, une fille [une autre victime] est venue me voir. Elle m'a dit: ' Bienvenue en enfer. Tu es ici pour vendre ton corps'. ”<sup>95</sup>*

La victime a fini par être exploitée sexuellement pendant des années avant de finalement s'échapper. Pendant son séjour à la maison close, elle a subi de graves violences physiques et psychologiques, de la toxicomanie, de la retenue contre sa volonté et de l'exploitation sexuelle.<sup>96</sup>

*“ Ils n'arrêtaient pas de m'injecter. Ils ont pris des photos de moi pour le commerce du sexe en ligne. Et puis des hommes nous ont acheté, moi et les autres filles. Je suis tombée enceinte à un moment, et un médecin qui travaillait avec les Nigériens [les trafiquants] est venu pour faire un avortement. Certaines filles ont voulu s'enfuir, mais ils les ont tuées devant nous. Ils les ont coupées en morceaux... Même les policiers venaient coucher avec nous... Ils ont tué une fille avec laquelle je suis devenue amie, et ils nous ont fait manger son foie. ”<sup>97</sup>*

La victime vit maintenant dans une maison d'aide sociale où elle se remet lentement du traumatisme qu'elle a subi, mais son avenir reste incertain. Elle vit dans le cadre d'un programme de protection des victimes loin de sa famille, et bien qu'elle ait exprimé sa joie à l'aide qu'elle reçoit dans la maison de soins sociaux, sa nouvelle vie est en proie à l'incertitude et à la solitude, car elle ne peut pas contacter sa famille pour des raisons de sécurité.<sup>98</sup> Cette affaire montre bien comment le croisement entre vulnérabilité et exploitation conduit à de graves préjudices qui continuent après la phase d'exploitation, où les victimes continuent de souffrir et leur vie continue d'être affectée par l'existence de réseaux de traite, même en exil.

### Réhabilitation et réintégration

En plus des soins médicaux et de la prise en charge, les ONG et les organisations sociales sont les principales institutions de réhabilitation et de rétablissement des victimes dans les États membres de la SADC. Ces institutions offrent un refuge sûr, loin des réseaux de traite, où les victimes peuvent s'adonner à leurs loisirs. Cependant, les victimes de ces refuges sont également éloignées de leur famille dans le cadre des programmes de protection des témoins et des victimes. Dans certains cas, cela augmente le stress des victimes, car elles sont éloignées de leurs proches. Les éléments de preuves suggèrent que les processus

95. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

96. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

97. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

98. Entretien avec une victime, Pretoria, Afrique du Sud. 9 mars 2022.

de réhabilitation sont lents et sous-financés. Les victimes ne reçoivent donc pas les soins nécessaires à leur rétablissement, car les procédures judiciaires s'éternisent. Certaines études ont mis en évidence le manque d'attention accordée aux études sur la traite des personnes concernant ce qui se passe après la libération des victimes.<sup>99</sup> Une grande partie de la littérature sur la traite décrit la réhabilitation comme un processus difficile entraînant souvent la honte, la stigmatisation et l'endettement, ainsi que des problèmes de santé mentale tels que les traumatismes et le stress, remettant en question l'hypothèse selon laquelle les victimes de la traite des personnes retournent dans leur communauté locale avec leurs anciennes habitudes après avoir été libérées.<sup>100</sup> Ces sentiments sont souvent dus à un décalage entre les attentes en matière de migration et d'emploi et la réalité sur le terrain qui, le plus souvent, est que les migrants ont été victimes de la traite ou exploités n'ont pas été en mesure d'accumuler des économies et de rembourser les dettes qu'ils ont héritées de la traite des personnes.<sup>101</sup> Les migrants qui deviennent victimes de la traite des êtres humains sont souvent confrontés, lors de leur retour, aux mêmes difficultés qu'avant leur migration, car les obstacles sociaux et économiques qu'ils tentent de surmonter en migrant n'ont pas disparu ou ne se sont pas améliorés pendant leur migration, mais demeurent ou s'aggravent.<sup>102</sup> Pour les migrants, le retour au pays marque rarement la fin d'une trajectoire migratoire linéaire, mais constitue plutôt une autre phase du cycle migratoire, car les personnes qui rentrent chez elles entament souvent une nouvelle migration où elles sont à nouveau vulnérables à la traite des personnes.<sup>103</sup>

## Les réponses nationales

De multiples institutions s'emploient à lutter contre la traite des personnes aux niveaux national et régional. La réponse nationale à la traite des personnes varie selon les États membres de la SADC. La plupart des États membres disposent d'institutions chargées de la lutte contre la traite des personnes, telles que les services de détection et de répression et les premiers intervenants, les ministères du Travail, de la Justice, de l'Immigration et de l'Intérieur, les institutions chargées des enquêtes prioritaires sur la criminalité, les autorités judiciaires nationales, les organisations de développement social, les agences de promotion de l'égalité des sexes et les équipes spéciales aux niveaux national et régional, etc.<sup>104</sup> Ces groupes travaillent de façon proactive en sensibilisant certaines communautés ou zones où la traite des personnes est considérée comme un problème courant.

Les ministères publics des États membres de la SADC, tels que l'Afrique du Sud et le Mozambique, travaillent en étroite collaboration dans le domaine de la traite des personnes, mais les problèmes liés à la coopération et à la réponse régionales et nationales sont

---

99. *Aller de l'avant - La vie après la traite*. Brennan, Denise et Plambech, Sine. Dans *Anti-Trafficking Review* 10: 1-2. 2018.

100. *Obligé de partir? La signification discursive et analytique de la description de la migration comme forcée et volontaire*. 44(6): 981-998. Erdal, B., Marta et Oeppen, Ceri. Dans : *Journal of Ethnic and Migration studies*. 2018; *Indicateurs opérationnels de la traite des personnes*. Organisation internationale du travail. 2009; *Pas de place pour moi ici : Les défis des migrants éthiopiens de retour*. Institut danois d'études internationales 2020.

101. Stigmatisation de l'expulsion et d'une nouvelle réémigration. Schuster, Liza & Majidi, Nassim. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 31(4): 635-652. 2015; *Indicateurs opérationnels de la traite des personnes*. Organisation internationale du travail. 2009.

102. Vulnérable ici ou là-bas? Examen de la vulnérabilité des victimes de la traite des personnes avant et après le retour. Dans *Anti-Trafficking Review* 10: 34-52. Pasche, E., Skilbrei, M., Plambech, S. 2018; *Pas de place pour moi ici : Les défis des migrants éthiopiens de sexe masculin de retour au pays*. Danish Institute for International Studies 2020;

103. Chaînes de précarité: cycles de migration des travailleurs domestiques de l'Asie du Sud-Est au Moyen-Orient. *Journal of Ethnic and Migration Studies*: 1-15. Silvey, Rachel et Parreñas, Rhacel. 2019;

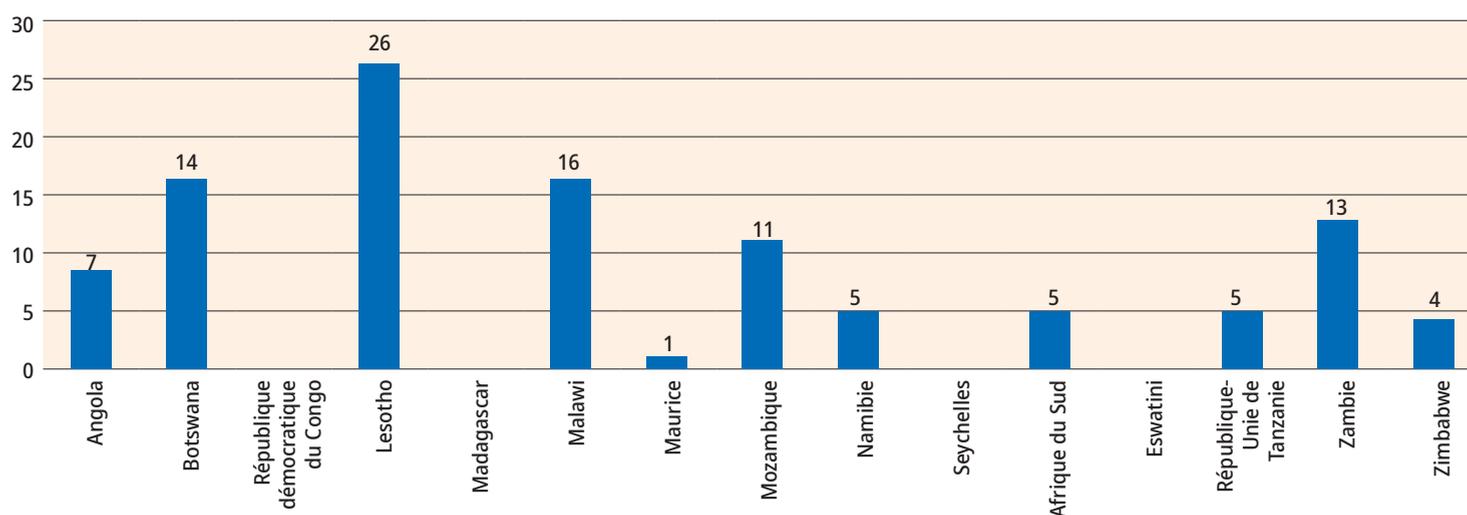
104. Entretien avec un informateur clé, Northern Cape, Afrique du Sud. 11 mars 2022.

encore fréquents. Les données suggèrent que le problème le plus grave lié à la traite des personnes dans les États membres de la SADC est le signalement des crimes de traite des personnes et les réponses juridiques qui y sont apportées. Les données montrent que les tribunaux de première instance et les tribunaux de grande instance de la région ont des difficultés à traiter les affaires, à assurer la protection des témoins et des victimes et que les services sociaux et les forces de l'ordre ont du mal à mettre en place des programmes efficaces de protection des témoins et des victimes, ce qui entraîne le rejet ou le report de dizaines de procès relatifs à la traite et permet aux auteurs d'échapper à la justice et à l'emprisonnement.<sup>105</sup> En outre, les données révèlent un manque de ressources dans les régions frontalières des États membres de la SADC, ce qui rend difficile pour les praticiens d'intercepter les trafiquants et les victimes qui traversent les frontières.<sup>106</sup>

## Les poursuites

Le nombre d'auteurs poursuivis pour traite des personnes varie entre les États membres de la SADC et reflète la gravité du problème dans les différents États ainsi que le niveau d'efficacité des systèmes de justice pénale dans la lutte contre la traite des personnes.

Figure 1.0.5: Nombre d'auteurs poursuivis pour traite des personnes, 2017-2020



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC

Pour des pays comme Eswatini, selon les parties prenantes nationales, une moyenne de trois affaires par an serait élevée. Cependant, les affaires poursuivies ne reflètent pas la gravité du problème de la traite des personnes, car les procès sont souvent

105. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022; Zambie. Nyasa Nicole Mulumbilwa, Hussie Salimo, Justine Muftafela, et Abswe Samuel Ikengelo vs. Le peuple de Zambie; CAZ Appel/No. 154/155/156/157/2018; Lesotho. Rex V. Joalane Tsoana (CR:372/12); Lesotho. CR.1939/2011; Lesotho. REX V. Yoseph Girmay Tesfagaber, Adanech Beru Woldegioregis.

106. Entretien avec un informateur clé, Mchingi, Malawi, 27 avril 2022.

prolongés ou entièrement reportés pour diverses raisons.<sup>107</sup> Les poursuites dans les différents États membres de la SADC sont menées par des services du ministère public, soit par des tribunaux inférieurs (comme les tribunaux de première instance), soit par des tribunaux supérieurs dans les pays respectifs. Les parties prenantes au ministère public ont indiqué comment le processus de traitement des affaires avance lentement.<sup>108</sup> Il y a un certain nombre de questions quant à la lenteur des poursuites, comme le changement des avocats de la défense, la démission des juges ou d'autres difficultés techniques qui retardent la finalisation des affaires judiciaires. Il y a eu des rapports selon lesquels certains procès datant de 2018 restent à conclure.<sup>109</sup> Les parties prenantes rapportent que, malgré les retards liés à la COVID-19, l'affaire est toujours en suspens depuis trop longtemps, faisant allusion à plusieurs problèmes judiciaires, mettant à rude épreuve les victimes qui doivent subir le procès pendant plusieurs années.

## Les enquêtes

Le processus d'enquête sur les cas de traite des personnes implique de multiples acteurs nationaux et régionaux qui travaillent ensemble dans le cadre d'efforts conjoints d'investigation.<sup>110</sup> Au niveau national, divers services de police mènent des opérations telles que la réalisation d'enquêtes, la mise en place de barrages routiers où sont recensés les victimes et les trafiquants, ainsi que des descentes de police sur des cibles spécifiques une fois que les opérations de traite des personnes ont été identifiées et confirmées.<sup>111</sup> La police travaille en étroite coopération avec d'autres institutions nationales dans les différents pays de la SADC, comme les services de l'immigration et du ministère public. Les parties prenantes qui coordonnent les activités d'enquête ont signalé un certain nombre de difficultés liées à une enquête dynamique sur la traite des personnes.<sup>112</sup> L'un des principaux problèmes est le manque de formation des forces de l'ordre à la détection des signes de traite des personnes pendant leur travail quotidien. Une partie prenante a indiqué que les cas de traite de personnes qu'elle avait rencontrés avant l'exploitation étaient dus à une coïncidence et non à des efforts ciblés.<sup>113</sup> Ce problème est encore aggravé par le fait que les trafiquants utilisent des tactiques de contournement spécifiques, telles que le maintien d'un profil bas, l'utilisation de documents frauduleux qui peuvent être difficiles à repérer par les autorités sans formation adéquate, ainsi que par le fait que les victimes sont contraintes de jouer le jeu des trafiquants.<sup>114</sup> Il y a également eu des cas d'échanges et d'arrangements irréguliers aux postes-frontière, où les trafiquants ont réussi à soudoyer les autorités chargées du contrôle des frontières.

---

107. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022; Zambie. Nyasa Nicole Mulumbilwa, Hussie Salimo, Justine Muftafela, et Abswe Samuel Ikengelo vs. Le peuple de Zambie; CAZ Appel/No. 154/155/156/157/2018; Lesotho. Rex V. Joalane Tsoana (CR:372/12); Lesotho. CR.1939/2011; Lesotho. REX V. Yoseph Girmay Tesfagaber, Adanech Beru Woldegioregis.

108. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

109. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022; Zambie. Nyasa Nicole Mulumbilwa, Hussie Salimo, Justine Muftafela, et Abswe Samuel Ikengelo vs. Le peuple de Zambie; CAZ Appel/No. 154/155/156/157/2018; Lesotho. Rex V. Joalane Tsoana (CR:372/12); Lesotho. CR.1939/2011; Lesotho. REX V. Yoseph Girmay Tesfagaber, Adanech Beru Woldegioregis.

110. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

111. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 16 mars 2022.

112. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

113. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

114. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, ; 10 mars 2022; Zambie. Le peuple vs. Moses Chama, 2SP/E//198/09.

## La sensibilisation

La sensibilisation est l'une des principales mesures proactives de la réponse à la traite des personnes dans les États membres de la SADC. Au cours des campagnes de sensibilisation, les équipes de travail visiteront une communauté pendant cinq jours où elles formeront des bénévoles communautaires à identifier les signes de la traite des personnes, feront des campagnes porte-à-porte et inviteront des membres spécifiques de la communauté à venir parler des problèmes qu'ils rencontrent dans leur communauté. Lorsqu'ils visitent ces communautés, les membres de l'équipe spéciale posent des questions telles que "Comment comprenez-vous la traite des personnes?" et "Est-ce que cela se produit dans cette région?" Les unités de forces de l'ordre sont formées par les autorités nationales pour mieux identifier l'exploitation des enfants lorsqu'elles y sont confrontées. Les agents de développement communautaire veillent à ce que les membres de leur communauté connaissent leurs droits, recherchent les signes d'exploitation et s'assurent que les membres de la communauté transmettent des informations sur les signes de la traite des personnes s'ils en rencontrent.

## La prise en charge des victimes

Diverses institutions et procédures sont en place dans chaque État membre de la SADC pour assurer l'assistance aux victimes. La plupart des États membres travaillent avec un type de procédure d'évaluation des risques où les preuves sont examinées par des enquêteurs, des procureurs et des travailleurs sociaux.<sup>115</sup> En ce qui concerne l'évaluation des risques, ces intervenants clés évaluent et identifient les risques potentiels auxquels la victime est vulnérable, puis quels services doivent être fournis et un plan est mis en place en rapport avec l'évaluation de chaque cas. Les services fournis sont des refuges, des repas, des soins médicaux et de l'attention. Il y a également l'aspect sécuritaire. En Eswatini, une fois que les victimes ont été identifiées, la police se charge de la sécurité.<sup>116</sup>

Un certain nombre de difficultés ont été identifiées en ce qui concerne la prise en charge des victimes. Certaines victimes éprouvent des difficultés à rester dans des refuges, car elles ne veulent pas abandonner leur vie passée.<sup>117</sup> En raison de la nature du refuge et des préoccupations de sécurité concernant les victimes, les refuges exigent souvent des victimes qu'elles abandonnent leur ancienne vie. Cela met les victimes à rude épreuve et elles souffrent, car elles n'ont pas le soutien familial fondamental et l'aide psychologique nécessaire pour faire face à cette situation difficile.<sup>118</sup> Dans un cas, une victime d'un refuge a essayé de rentrer dans sa famille, mais avant d'atteindre sa destination, les trafiquants qui l'avaient exploitée ont découvert ses intentions. Lorsqu'elle est arrivée à la résidence familiale, elle a trouvé une note à la porte d'entrée avec une menace collée dessus.<sup>119</sup> La victime s'est immédiatement enfuie vers le refuge où elle a été acceptée. Cette affaire révèle comment les trafiquants peuvent traquer leurs victimes à des fins de réexploitation ou de graves préjudices, y compris le meurtre.

---

115. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022.

116. Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 14 mars 2022; Entretien avec un informateur clé, Mbabane, Eswatini, 16 mars 2022.

117. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

118. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

119. Entretien avec un informateur clé, Pretoria, Afrique du Sud, 10 mars 2022.

En plus des soins médicaux et de la prise en charge, les ONG et les organisations sociales sont les principales institutions de réhabilitation et de rétablissement des victimes dans les États membres de la SADC. Ces institutions offrent un refuge sûr, loin des réseaux de traite, où les victimes peuvent s'adonner à leurs loisirs. Cependant, les victimes de ces refuges sont également éloignées de leur famille dans le cadre des programmes de protection des témoins et des victimes. Dans certains cas, cela augmente le stress des victimes, car elles sont éloignées de leurs proches. Les éléments de preuves suggèrent que les processus de réhabilitation sont lents et sous-financés. Les victimes ne reçoivent donc pas les soins nécessaires à leur rétablissement, car les procédures judiciaires s'éternisent. Certaines études ont mis en évidence le manque d'attention accordée aux études sur la traite des personnes concernant ce qui se passe après la libération des victimes.<sup>120</sup> Une grande partie de la littérature sur la traite décrit la réhabilitation comme un processus difficile entraînant souvent la honte, la stigmatisation et l'endettement, ainsi que des problèmes de santé mentale tels que les traumatismes et le stress, remettant en question l'hypothèse selon laquelle les victimes de la traite des personnes retournent dans leur communauté locale avec leurs anciennes habitudes après avoir été libérées.<sup>121</sup> Ces sentiments sont souvent dus à un décalage entre les attentes en matière de migration et d'emploi et la réalité sur le terrain qui, le plus souvent, est que les migrants ont été victimes de la traite ou exploités n'ont pas été en mesure d'accumuler des économies et de rembourser les dettes qu'ils ont héritées de la traite des personnes.<sup>122</sup> Les migrants qui deviennent victimes de la traite des êtres humains sont souvent confrontés, lors de leur retour, aux mêmes difficultés qu'avant leur migration, car les obstacles sociaux et économiques qu'ils tentent de surmonter en migrant n'ont pas disparu ou ne se sont pas améliorés pendant leur migration, mais demeurent ou s'aggravent.<sup>123</sup> Pour les migrants, le retour au pays marque rarement la fin d'une trajectoire migratoire linéaire, mais constitue plutôt une autre phase du cycle migratoire, car les personnes qui rentrent chez elles entament souvent une nouvelle migration où elles sont à nouveau vulnérables à la traite des personnes.<sup>124</sup>

---

120. *Aller de l'avant - La vie après la traite*. Brennan, Denise et Plambech, Sine. Dans *Anti-Trafficking Review* 10: 1-2. 2018.

121. *Obligé de partir? La signification discursive et analytique de la description de la migration comme forcée et volontaire*. 44(6): 981-998. Erdal, B., Marta et Oeppen, Ceri. *Journal of Ethnic and Migration studies*. 2018; *Indicateurs opérationnels de la traite des personnes*. Organisation internationale du travail. 2009; *Pas de place pour moi ici: Les défis des migrants éthiopiens de retour*. Danish Institute for International Studies 2020.

122. *Stigmatisation de l'expulsion et d'une nouvelle réémigration*. Schuster, Liza & Majidi, Nassim. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 31(4): 635-652. 2015; *Indicateurs opérationnels de la traite des personnes*. Organisation internationale du travail. 2009.

123. *Vulnerable Here or There? Vulnérable ici ou là-bas? Examen de la vulnérabilité des victimes de la traite des personnes avant et après le retour*. Dans *Anti-Trafficking Review* 10: 34-52. Pasche, E., Skilbrei, M., Plambech, S. 2018; *Pas de place pour moi ici: Les défis des migrants éthiopiens de retour*. Institut danois d'études internationales 2020;

124. *Chaînes de précarité: cycles de migration des travailleurs domestiques de l'Asie du Sud-Est au Moyen-Orient*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*: 1-15. Silvey, Rachel et Parreñas, Rhacel. 2019;



## SECTION II

Des efforts considérables ont été déployés au cours de la dernière décennie pour améliorer la collecte de données sur la traite des personnes dans la région de la SADC. Le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes fait partie de cet effort et constitue une plate-forme pour fournir aux États membres les connaissances et les moyens de collecter en toute sécurité des données sur la traite des personnes et d'encourager la coopération entre les praticiens des États afin de mieux analyser et partager les connaissances, tendances et schémas pertinents sur la traite des personnes. Sur la base du rapport précédent, Système régional de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes – Réalisations, défis et voie à suivre, et du travail sur le terrain effectué par les praticiens du système, la présente section examine les processus de collecte d'informations en examinant la façon dont les crimes de traite des personnes sont signalés et utilisés et les difficultés rencontrées par les praticiens du système.

### HISTORIQUE DU SYSTÈME

Le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes a été créé en 2014 dans le cadre d'une initiative de collaboration entre l'ONUDC, le Secrétariat de la SADC et les États membres de la SADC. Avec l'aide de l'OIM et de l'Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe (SARPPCO) I-24/7, le système a été mis à l'essai pour la première fois en Eswatini et au Lesotho. Les expériences de ce déploiement ont été partagées avec les États membres de la SADC lors d'une formation régionale de formateurs en Afrique du Sud sur la collecte de données et la gestion des bases de données. Cette réunion a permis de présenter la base de données régionale aux États membres de la SADC et a marqué le début du déploiement du système dans 11 des 16 États membres de la SADC entre 2015 et 2017. Le déploiement consistait à renforcer les capacités des utilisateurs finaux du système dans les États membres de la SADC respectifs, ainsi qu'à fournir le matériel nécessaire, comme les ordinateurs, pour la saisie des données sur la traite des personnes. Ces années ont permis d'introduire le système au Botswana, à Eswatini, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, à la Namibie, aux Seychelles, à la Tanzanie, à la Zambie et au Zimbabwe.

### RAISON D'ÊTRE DU SYSTÈME

Le système a été conçu pour apporter une solution aux problèmes posés par le manque de données statistiques validées sur la traite dans les États membres de la SADC. En outre, le Système de collecte des données était destiné à répondre à la proposition d'élaborer un système régional de gestion de l'information sur la traite des personnes, comme indiqué dans le plan d'action stratégique décennal de la SADC sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2009 - 2019). Enfin, le système devait fournir une plate-forme et un lien pour la coopération régionale dans la lutte contre la traite des personnes.

C'était là le point de départ de l'action nationale et régionale de lutte contre la traite des personnes. Il a défini les exigences minimales en matière de prévention et de protection, de plaidoyer et de sensibilisation, d'intégration, de réhabilitation et de rapatriement, ainsi que d'enquêtes et de poursuites. Il a également souligné l'importance de la coordination et de la coopération

régionales. Enfin, l'article 20 du Protocole de la SADC sur l'égalité des sexes et le développement invite les États parties à établir des systèmes harmonisés de collecte de données pour améliorer la collecte globale de données. L'importance de la collecte, de l'échange et de l'analyse d'informations sur la nature de la criminalité organisée est soulignée à l'article 28 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée :

1. "Chaque État partie envisage d'analyser, en consultation avec les milieux scientifiques et universitaires, les tendances de la criminalité organisée sur son territoire, les circonstances dans lesquelles elle opère, ainsi que les groupes professionnels et les technologies concernées.
2. Les États parties envisagent de développer et de partager des connaissances analytiques sur les activités criminelles organisées entre eux et par l'intermédiaire d'organisations internationales et régionales. À cette fin, des définitions, des normes et des méthodologies communes devraient être élaborées et appliquées, le cas échéant.
3. Chaque État partie envisage de surveiller ses politiques et ses mesures effectives de lutte contre la criminalité organisée et de procéder à des évaluations de leur efficacité et de leur utilité."

La traite des personnes exige des efforts considérables en matière de collecte, d'échange et d'analyse d'informations. Des données statistiques normalisées sur des indicateurs tels que le nombre de victimes recensées, les condamnations ou les activités de renforcement des capacités aident à documenter les initiatives prises pour évaluer les progrès réalisés au fil du temps. Ce processus est crucial lorsqu'il s'agit de déterminer les ressources et les mesures nécessaires pour soutenir et étendre certains efforts ou pour comparer les activités entre les parties prenantes de la région.

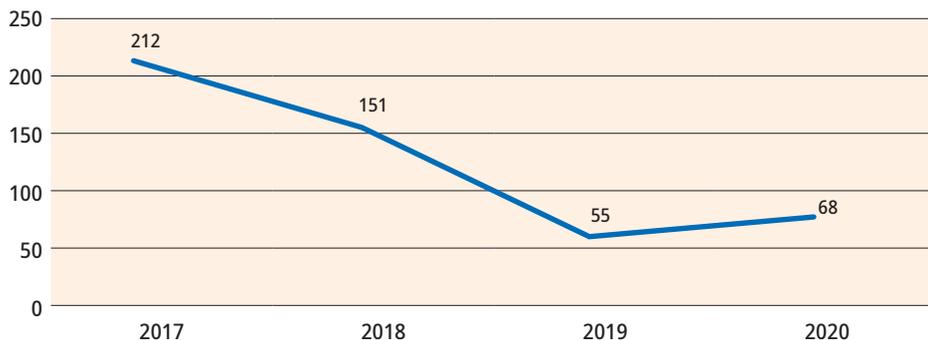
## L'UTILISATION ACTUELLE DU SYSTÈME

Le Système régional de collecte de données de la SADC sur la lutte contre la traite des personnes fonctionne à trois niveaux : sectoriel, national et régional. Le système fonctionne grâce à une combinaison de collecte de données basée sur des documents et de données numériques. Le système est basé sur des documents au niveau sectoriel, où les parties prenantes locales mènent des entretiens avec les victimes de la traite en utilisant des formulaires standards. Ceux-ci sont ensuite transmis aux utilisateurs des centres nationaux respectifs où l'information est introduite dans le système numérique avant d'être transmise aux parties prenantes au niveau régional. Les données peuvent être saisies dans un système hors ligne lorsque l'infrastructure nationale disponible le permet. Ce système hors ligne synchronise les données lorsqu'une connexion Internet est établie.

Certains États membres de la SADC sont confrontés à des problèmes techniques liés au système de collecte de données et ne l'utilisent pas du tout de façon optimale. La coopération locale et nationale des institutions et organisations qui travaillent sur la traite des personnes diffère également d'un État membre à l'autre. Dans certains cas, cela complique encore la compréhension des questions de traite des personnes et des modalités de saisie des données, car celles-ci ne sont pas nécessairement normalisées entre les autorités locales et nationales et le système de collecte de données dans son ensemble.

Entre 2017 et 2020, plus de 484 cas de traite des personnes ont été enregistrés dans la base de données régionale de la SADC sur la traite des personnes. En 2017, 212 cas provenant de neuf États membres de la SADC ont été enregistrés dans la base de données. Cependant, 130 de ces cas ont été enregistrés rien qu'en Afrique du Sud. En 2018, 151 cas ont été recensés dans 11 États membres de la SADC, passant à huit États membres et 55 cas dans la base de données régionale. En 2020, le nombre de cas a de nouveau augmenté pour atteindre 66 dans huit États membres.

**Figure 1.0.6: Nombre total de cas enregistrés dans les États membres de la SADC, 2017-2020**



Source: Présentation par l'ONUDC des données nationales communiquées au Secrétariat de la SADC

Le nombre total de cas enregistrés dans les États membres de la SADC a diminué entre 2017 et 2020, probablement en raison d'une attention accrue accordée à la traite des personnes dans les États membres de la SADC. Un plus grand nombre de pays ont élaboré des lois spécifiques interdisant les crimes liés à la traite des personnes, et des sources suggèrent que la traite des personnes est devenue une plus grande priorité politique ces dernières années.

## CE QUI EST SIGNALÉ — LES INDICATEURS

Les formulaires d'entretien utilisés par les praticiens tiennent compte de tous les facteurs tels qu'ils sont décrits dans le Protocole de Palerme, à savoir 1) le profil des victimes, 2) le processus de traite, 3) l'enquête, 4) les poursuites et 5) l'assistance aux victimes. Les formulaires utilisés pour interroger les victimes de la traite par les praticiens prennent leur origine dans ces cinq points, classés en quatre formulaires:

- formulaire d'entretien pour la prise en charge
- formulaire d'entretien pour l'enquête
- formulaire d'entretien pour les poursuites
- formulaire d'entretien pour le processus de traite

Ces formes sont séparées par le type de praticien qui effectue l'entretien avec la victime de la traite et, à ce titre, les indicateurs varient selon les formulaires. Ils contiennent tous des informations générales sur la victime : nom(s), sexe, langue, type et numéro

d'identification, âge, pays et lieu de naissance, nationalité, adresse, dernier lieu de résidence, race, date et lieu de l'entretien, ainsi qu'un champ pour des remarques supplémentaires, si le praticien le juge pertinent. Outre les informations générales, les formulaires varient en fonction du type de praticien qui mène l'entretien, c'est-à-dire un travailleur social, un agent de la force publique, un procureur, etc. Le formulaire d'entretien pour la prise en charge couvre les types d'assistance offerts à la victime de la traite des êtres humains, par exemple si une assistance juridique, médicale ou financière a été fournie et comment. Le formulaire d'entretien pour l'enquête porte sur l'aspect pénal de l'affaire de traite. Il s'agit de remplir une section de points qui indiquent si une enquête a été menée et quelles sont les relations du trafiquant avec la victime et le crime organisé. Le formulaire d'entretien pour les poursuites se concentre sur les procédures judiciaires des affaires de traite. Le formulaire cherche à savoir quel est le statut de l'affaire, quel est le verdict, à quel tribunal l'affaire est inscrite, etc. Le formulaire d'entretien sur la traite des personnes retrace la situation personnelle et socioéconomique de la victime avant et tout au long de l'incident de traite, ainsi que le(s) type(s) d'exploitation qu'elle a subi(s). Tous les formulaires se terminent par une ligne pour des remarques supplémentaires où le praticien peut fournir des observations finales s'il le juge nécessaire.

## DÉFIS LIÉS AU SYSTÈME

### Questions relatives aux aspects techniques du système

Dans certains États membres de la SADC, le système ne fonctionne pas depuis des années en raison de problèmes techniques ou d'infrastructure. Les ordinateurs mis à disposition pour enregistrer les cas de traite dans le système sont devenus obsolètes et ne fonctionnent pas de façon optimale, et certains praticiens ont indiqué qu'ils avaient de longs délais d'attente pour obtenir une assistance technique. Dans certains cas, le système est encore sur papier au lieu d'être numérique, que ce soit par le biais de nouveaux ordinateurs en état de marche ou d'un système d'application plus efficace et plus facile à utiliser. Cela entrave l'intégration et la capacité opérationnelle du système, d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre.

Dans un pays, un praticien a indiqué que le système n'avait pas fonctionné depuis quatre ans et qu'il attendait toujours une assistance technique. La manière dont les données sont collectées, en particulier au niveau sectoriel et national, varie selon les États membres. Par ailleurs, différentes institutions au sein de chaque État membre ont leurs propres cultures de collecte de données, ce qui complique encore la manière dont les données sont collectées, comprises et traitées à travers les différents niveaux et dans le système régional de collecte de données. Certains praticiens d'États membres comme le Mozambique ont rapporté que le système leur est moins adapté en raison de sa construction pour les anglophones d'abord, puis de sa traduction pour les adapter aux autres.

### Questions ayant une compréhension générale de la traite des personnes

Les entretiens avec les parties prenantes ont révélé que la compréhension générale de la traite des personnes à chaque niveau (sectoriel, national et régional) varie également d'un État membre à l'autre. Dans certains cas, la traite des personnes est mal étiquetée comme un délit sexuelle. Si l'exploitation sexuelle est une conséquence de nombreux cas de traite des personnes, elle

n'est pas assimilée à un délit sexuel sur le plan judiciaire ou social. De plus, en raison de la nature de la question, il est difficile pour les praticiens de faire la distinction entre les cas de traite des personnes et de trafic de migrants, et entre les migrants en situation irrégulière et sans papiers et les victimes de la traite. Bien que ces questions et catégories partagent de nombreuses similitudes et présentent de nombreux indicateurs, elles sont fondamentalement différentes et justifient des approches et des interprétations différentes pour aborder les questions qui les concernent. La ligne de démarcation entre la contrebande, la migration et la traite est obscurcie par le fait que les victimes de la traite oscillent entre les positions de migrants, de réfugiés, de chômeurs, etc., et de victimes de la traite. En outre, la ligne de démarcation entre des catégories telles que les victimes de la traite et les victimes de violence sexiste se chevauche souvent. En ce sens, la traite ne peut pas être comprise de manière significative dans un vide, mais doit être comprise en ce qui concerne la manière dont elle est liée à d'autres questions telles que l'équité économique, les conditions de travail et la situation culturelle, et par d'autres thèmes tels que le trafic de migrants et la violence sexiste. Dans ce cadre, les questions de traite sont reléguées à ce qu'on a appelé le continuum trafic-contrebande-migration, en raison de la nature insaisissable, chevauchée et floue de chacun de ces problèmes. C'est cette compréhension de la traite des personnes en tant que problème sociétal qui met l'accent sur la logique, les formes et les formations sociales sous-jacentes qui font défaut. La compréhension de la traite des personnes en tant que problème et phénomène social varie également entre les parties prenantes qui s'occupent du problème. Cette divergence compromet la manière dont les données sont saisies et utilisées dans le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes.

## **Problèmes liés au déploiement et à l'utilisation du système**

Le système régional de collecte de données n'est pas entièrement déployé dans tous les États membres de la SADC. L'Union des Comores est devenue un membre à part entière de la SADC lors du 38e sommet des chefs d'État et de gouvernement d'août 2018 à Windhoek en Namibie. Deux ans plus tard, l'Union des Comores a ratifié le Protocole de Palerme, mais elle n'a pas encore rejoint le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes de la SADC.

Dans les pays où le système a été mis en œuvre, les parties prenantes clés ont révélé qu'une plus grande coordination entre les praticiens est nécessaire et que la collecte et l'analyse des données ont été sporadiques. En outre, ils ont convenus qu'une meilleure collecte et harmonisation des données disponibles était nécessaire pour comprendre les flux de la traite et des victimes et mieux répondre à ces défis.

La collecte de données sur la traite des personnes commence souvent par les services de détection et de répression, les tribunaux et les prestataires de services aux victimes, et la manière dont les données sont collectées ou non influe fortement sur la qualité des informations disponibles pour l'étude et l'échange. Cela est particulièrement prononcé pour les systèmes judiciaires de certains des États membres de la SADC. Dans certains cas, les cours inférieures, comme les tribunaux de première instance, ne saisissent pas ou ne transcrivent pas en détail les procédures judiciaires des affaires de traite des personnes en cours et résolues. Ce n'est que dans les cas où les affaires font l'objet d'un appel devant les tribunaux supérieurs que l'enregistrement et la transcription détaillés ont lieu. Les conséquences de cette situation sont la perte de données pertinentes sur la traite des personnes au niveau national.



## SECTION III

La riposte à la traite des personnes dans la région de la SADC a été considérablement renforcée ces dernières années grâce aux initiatives nationales et régionales menées par les États membres. Le Système régional de collecte de données sur la traite des personnes a joué un rôle essentiel dans l'évaluation continue des problèmes liés à la traite des personnes, de la manière et de l'affectation des ressources nécessaires à la lutte contre la traite. Toutefois, la traite des personnes est une question de droits de l'homme et de justice pénale, et il faut davantage de ressources et de formation pour éliminer avec succès la traite des personnes dans la région de la SADC.

### CONCLUSIONS ET PRINCIPAUX MESSAGES

- Des criminels opportunistes et des groupes criminels organisés transnationaux sont impliqués dans la traite de victimes dans les États membres de la SADC ainsi que dans et depuis d'autres régions comme l'Asie du Sud et de l'Est. Les victimes font l'objet de traite au niveau national, transnational ou régional.
- De nombreux auteurs de crimes sont impliqués dans la traite des victimes. Les crimes sont perpétrés par des trafiquants travaillant ensemble en groupes organisés et par des constellations plus fluides et opportunes. Les groupes criminels organisés transnationaux sont souvent engagés dans d'autres types d'activités criminelles. Ils sont basés dans les États membres de la SADC et le long des itinéraires de trafic et disposent de recruteurs et de divers intermédiaires dans différents pays où ils trouvent des victimes à exploiter.
- Les trafiquants ciblent les victimes qu'ils exploitent de diverses manières. Les types d'exploitation comprennent l'exploitation sexuelle, l'exploitation par le travail et le travail forcé, l'adoption illégale et le prélèvement d'organes. Les différentes formes d'exploitation exigent des types d'organisation distincts de l'opération de traite et des rôles spécialisés des trafiquants concernés. Toutes les formes d'exploitation ont de graves conséquences pour les victimes, telles que des violences physiques et psychologiques graves.
- Les trafiquants opèrent en trompant les victimes et en leur promettant éducation, emploi ou autre forme de mobilité sociale. Pendant la phase de transport, ils dissimulent l'identité des victimes en leur procurant de faux documents de voyage et d'identité.
- Les trafiquants s'efforcent de piéger leurs victimes dans des systèmes de servitude pour dettes perpétuelles afin de les contrôler et de les contraindre plus facilement à l'exploitation.
- Les trafiquants assurent le contrôle de leurs victimes en faisant appel aux autorités locales, aux croyances traditionnelles et aux coutumes. Pour ce faire, ils collaborent avec les autorités locales, comme les chefs ou les prêtres, qui usent de leur autorité pour recruter des victimes à des fins d'exploitation.
- L'exploitation et la vulnérabilité des victimes entraînent de graves préjudices qui se poursuivent après la traite, où les victimes continuent de souffrir, car leur vie continue d'être affectée par l'existence des réseaux de traite, même en exil.

## RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

- Renforcement des capacités pour consolider la riposte à la traite des personnes. Les forces de l'ordre, les enquêteurs, les agents chargés du contrôle des frontières et les travailleurs sociaux ont besoin d'un soutien accru pour lutter efficacement contre les trafiquants et aider les victimes de la traite des personnes. Une meilleure coordination de l'allocation des capacités serait utile pour renforcer la réponse aux problèmes de traite des personnes là où elles sont le plus nécessaires.
- La traite des personnes est une question transnationale qui doit être traitée de manière à être efficacement éliminée. Renforcer la coopération déjà fructueuse entre les États membres de la SADC dans la lutte contre la traite des personnes. Certains États membres ont pu partager des données et coopérer dans la lutte contre la traite des personnes. Normaliser ces initiatives et partager le type de coopération qui fonctionne bien entre les États membres pourrait grandement contribuer à réduire la prévalence des trafiquants dans la région.
- De meilleurs processus de détection dans les aéroports et les postes frontaliers sont des conditions judiciaires nécessaires pour y parvenir. Les parties prenantes ont révélé comment les trafiquants d'hommes seuls peuvent transporter un grand nombre de femmes victimes à travers les aéroports et les points de passage frontaliers des États membres de la SADC sans problème, car ils ont des documents d'identité appropriés. Une attention accrue est nécessaire pour résoudre les lacunes judiciaires de ce type.
- Il faut mettre plus d'accent sur les flux de trafic et les passages frontaliers poreux. Les trafiquants et les victimes traversent les frontières entre les États membres de la SADC. Cela se produit surtout à la tombée de la nuit et dans la brousse où il n'y a pas de poste-frontière gardé. Un renforcement efficace des frontières entre les postes frontaliers et un meilleur dépistage des migrants à l'intérieur des frontières peuvent réduire la prévalence de ce problème.
- Une plus grande attention doit être accordée aux campagnes d'information et à l'information sur la traite des personnes. Comme c'est actuellement le cas, les praticiens mènent des campagnes d'information utiles dans les zones particulièrement vulnérables à la traite des personnes, mais une approche plus structurelle de la diffusion de l'information sur la traite des personnes est nécessaire. Pour ce faire, les campagnes d'information devraient être intégrées dans différentes institutions telles que les écoles, les lieux de travail, etc.

## RECOMMANDATIONS STRUCTURELLES

- Une formation et une éducation plus générales pour les praticiens sur la traite des personnes en tant que question sociétale, avec pour point de départ la logique sociale sous-jacente, les formes et les structures de la traite des personnes. La formation devrait être normalisée afin de poursuivre et d'affirmer l'égalité des connaissances dans la manière dont les praticiens comprennent les questions de traite des personnes.

- Il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension pratique et judiciaire du continuum de la traite des migrants et de son influence sur la vie des victimes. Les éléments probants ont montré comment les victimes oscillent entre les positions de migrants vulnérables et de victimes de la traite. Selon le contexte dans lequel ils se trouvent, ils peuvent être traités comme des migrants en situation irrégulière et sans papiers et donc être punis au lieu d'être considérés comme des victimes d'exploitation par les trafiquants et d'être traités avec soin et aide. Une meilleure compréhension de la position de la victime est nécessaire pour apporter la réponse nécessaire tant aux trafiquants qu'aux victimes.
- Il faut une mise à jour de la législation unilatérale sur la traite des personnes pour tenir compte des tendances actuelles et des travaux de recherche de pointe sur le sujet. Cela pourrait donner la priorité aux praticiens sur le terrain pour qu'ils puissent faire une distinction plus facile entre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, là où ils se chevauchent, ainsi qu'entre les catégories telles que les victimes de la traite des migrants en situation irrégulière.
- Il convient de mettre en place une initiative de recherche permanente pour évaluer qualitativement et de manière continue la riposte à la traite des personnes. Une telle initiative de recherche pourrait appuyer les travaux quantitatifs déjà en cours dans le cadre du Système régional de collecte de données sur la traite des personnes en identifiant les tendances de la traite des personnes telles que les flux et les facteurs moteurs difficiles à saisir par le biais d'un système quantitatif.

## RECOMMANDATIONS POUR LE SYSTÈME RÉGIONAL DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LA TRAITE DES PERSONNES

- Le système de collecte de données doit être pleinement mis en œuvre dans les autres États membres de la SADC afin d'assurer une réponse coordonnée au problème transnational que constitue la traite des personnes.
- Il convient de renforcer la capacité technique du système de collecte de données et la capacité technique des agents de communication de l'information grâce à une formation supplémentaire, à un matériel nouveau et à jour et à une infrastructure d'appui technique plus rapide.
- Afin d'assurer une plus grande viabilité du système, il serait utile d'institutionnaliser la formation dans les institutions et les écoles nationales existantes.
- Une transition du système sur papier vers une solution numérique à tous les niveaux du système est nécessaire. Cela pourrait prendre la forme d'une approche basée sur une application fonctionnant à la fois sur les téléphones, les tablettes et les ordinateurs pour une infrastructure plus rationalisée et plus simple à utiliser. Cela permettrait également d'élargir la portée du système à un plus grand nombre de praticiens et d'assurer une maintenance plus importante du système pendant de plus longues périodes, car les temps d'arrêt techniques seraient réduits. Si les utilisateurs doivent accéder au système par l'intermédiaire d'une plate-forme basée sur des applications, une extension de la sécurité du système doit se produire. Cela pourrait être fait en permettant l'authentification à deux facteurs pour les utilisateurs autorisés du système.

- Il faut une structure d'information normalisée et simplifiée, en particulier entre les praticiens sur le terrain et à travers le système. Les informations sur la traite des personnes devraient également être saisies et transmises devant les tribunaux de première instance lorsque ce n'est pas déjà le cas. Cela permettra d'obtenir des informations plus valides ainsi qu'une meilleure base de comparaison et de compréhension de ce qui se passe exactement sur le terrain.
- Il faut une mise à jour du système qui permet une interface utilisateur graphique meilleure et plus souple, où les utilisateurs du système peuvent voir en temps réel les schémas et les tendances statistiques sur la traite des personnes. Ce changement pourrait améliorer la faisabilité opérationnelle du système et aussi encourager les utilisateurs du système en montrant que les choses qu'ils signalent fonctionnent et que c'est important.
- Il convient d'élargir le système pour y inclure des données sur le trafic illicite de migrants ou la violence fondée sur le sexe lorsqu'elle se recoupe avec la traite des personnes. Comme le montre le présent rapport, les victimes oscillent souvent entre les positions de migrants, de passeurs et de victimes de la traite ainsi que de victimes de violences sexistes. Étant donné que c'est un facteur sur le terrain, il devrait être intégré dans le système et adapté.
- Il convient d'élargir les formulaires du système de collecte de données afin de tenir compte d'informations plus factuelles et qualitatives. Comme indiqué dans le rapport : Système régional de collecte de données sur la traite des personnes de la SADC. Réalisations, défis et perspectives à partir de 2021 [Système régional de collecte de données sur la traite des personnes de la SADC - Réalisations, défis et perspectives à partir de 2021], les informations quantitatives du système se font souvent au détriment d'une meilleure compréhension de la vie des victimes de la traite dont il est censé bénéficier. En mettant davantage l'accent sur les informations qualitatives, on améliorerait considérablement le flux continu d'informations sur la logique sociale, les facteurs moteurs, les formes et les structures de la traite des personnes, et on pourrait ainsi mieux cibler les réponses à ces problèmes.



**OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME - SOUTH AFRICA**

1059 Francis Baard Street (Schoeman Street), 1st Floor, Hatfield, Pretoria, South Africa

P.O. Box 12673, Hatfield 0028, Pretoria, South Africa

Tel: +27 12 432 0820 | Fax: +27 12 342 2356



**ONU DC**

Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime